



**Cercle de Réflexion Interarmées**

## **De l'Ukraine à Taïwan, quels enseignements pour la France?**

Étude menée sous la direction du Général (2S) Henri ROURE

avec par ordre alphabétique:

Gal (2S) Marc ALLAMAND

CV (cr) Alexis BERESNIKOFF

Gal (2S) Grégoire DIAMANTIDIS

Col (cr) Jacques FÉVRIER

Mr. Marcel JAYR

CV (cr) Max MOULIN

CF (cr) Bernard PILLAUD

Gal (2S) Daniel SCHAEFFER

Gal (2S) Jean Serge SCHNEIDER

## RÉSUMÉ

La guerre en Ukraine aura vu l'affrontement indirect entre les États-Unis et leurs alliés otaniens, contre la Russie, considérée, par Washington, comme héritière des ambitions de l'URSS. Il s'agissait de mettre à bas un concurrent possible à la suprématie étatsunienne. Cette opération devrait être le prélude à un antagonisme, déjà montant, avec la Chine, le nouvel et puissant adversaire, dont les ambitions hégémoniques ne font aucun doute. Les États-Unis refusant, pour des raisons historiques, toute contestation de leur statut de maître du monde, vont chercher à entraîner, dans un face-à-face dangereux, une fois encore, leurs alliés de l'OTAN. En dépit des statuts de cette organisation la réservant à la défense d'un membre qui aurait été agressé, une majorité semble se dessiner pour suivre Washington dans cette aventure. La France est non seulement présente territorialement en Indo-Pacifique, mais aussi par son histoire. Elle conserve des liens culturels forts avec certains pays, comme le Vietnam, le Cambodge, le Laos et même la Corée du Sud. Ses intérêts économiques, humains et géopolitiques y sont beaucoup plus directs et notables qu'en Ukraine. Elle est en butte, dans cette région, sinon à l'hostilité, du moins à la méfiance du monde anglo-saxon. Il en résulte, pour elle, un dilemme. Elle devra évoluer entre les ambitions avérées de la Chine et les soupçons de réticence de ses partenaires au sein de l'Alliance. Le prétexte d'une crise majeure serait le sort de Taïwan. Confrontée à une approche anglo-saxonne risquant de s'avérer sans nuance dans les relations avec la Chine, la France devra retrouver les ressorts de son indépendance politique. Pour défendre son vaste et riche domaine océanique, elle pourra s'appuyer sur le capital de respect et d'amitié en sa faveur, et susciter des alliances et des renforcements de cet héritage historique. Elle devra aussi se donner les moyens en administration et organisation pour le développer. Elle pourra ainsi aider à la restauration de l'autorité de l'ONU.

## PLAN

### **Les Adversaires**

*Les États-Unis et leur vision d'eux-mêmes*

*La Chine immense, sortie d'un long sommeil, veut dominer*

### **La situation de la France dans la question taïwanaise**

*La France indo-pacifique*

- *La Polynésie française*
- *La Nouvelle-Calédonie.*
- *Wallis-et-Futuna*
- *L'île de Clipperton*
- *La Réunion*
- *Les îles éparses*
- *Les Terres australes et antarctiques françaises*
- *Mayotte*

*Les richesses*

### **Amis ou adversaires?**

*Une souveraineté menacée.*

*Que conclure ?*

### **La Chine**

*Une puissance massive.*

*La Chine dans un bref résumé*

*Des ambitions territoriales immédiates.*

- *Les motivations accessoires*
- *La raison de fond à l'irrédentisme chinois*
- *Taiwan (La République de Chine)*

*La stratégie concentrique de la Chine inclut les territoires français.*

### **Que faire face à cette ambition de puissance?**

*Les États-Unis, l'OTAN et compagnie...*

*Le risque*

*La prise en compte du risque?*

*Quelle attitude pour la France confrontée à un dilemme*

### **En conclusion**

## *De l'Ukraine à Taïwan, quels enseignements pour la France?*

L'Europe, au tout début de l'année 2022, a brutalement réalisé qu'elle n'était pas à l'abri d'une guerre majeure. Depuis la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS, elle a cru qu'elle se trouvait désormais à l'écart de tout conflit. C'était une certitude. Elle allait prospérer, unir ses peuples, développer confort et loisirs en exportant toutes ses pollutions et ses activités industrielles, vers de lointains pays dont nul ne voulait vraiment savoir ce qu'ils devenaient. Il fallait, comme l'annonça, sans grande réflexion, Laurent Fabius, le Premier-ministre français de cette période, « tirer les dividendes de la paix ». C'était s'enfermer dans un aveuglement et méconnaître l'histoire. Elle nous enseigne que la paix n'est qu'une période entre deux guerres ou que la guerre n'est qu'un état habituel entre deux moments de paix. C'était rejeter le temps long, ignorer les enseignements de l'histoire et s'enfermer dans l'immédiateté.

Pendant que certains s'illusionnaient sur un monde meilleur, d'autres s'enrichissaient sans jeter aux orties les idées de souveraineté, de nation, de culture et de dimension.

Avec « l'Opération Militaire Spéciale » lancée par la Russie contre l'Ukraine, le constat fut soudain violent. La guerre n'était pas morte en Europe. Son intensité, les moyens utilisés et le nombre de victimes au front, la rapprochaient des batailles de la seconde guerre mondiale. Les gouvernements européens réalisèrent alors que, par le biais de l'Alliance Atlantique, et surtout de sa composante militaire, l'OTAN, à la suite des États-Unis, ils étaient impliqués. Cette guerre s'imposait à eux quand bien même aucun des deux belligérants n'appartenait ni à l'UE, ni à l'OTAN. Seules des actions sous-jacentes des États-Unis et les réactions contraintes de la Russie avaient provoqué le drame que subissait une population politiquement partagée et probablement manipulée par les deux parties.

D'une manière ou d'une autre, cette guerre se terminera. Elle aura décillé les yeux de quelques-uns et mis en exergue la rémanence des ambitions nationales et la lutte des grandes puissances pour dominer. C'est ainsi ; et il est peu probable que les tentatives d'étouffement des nations et de dislocation des solidarités au sein de chaque peuple, puissent, avant longtemps, obtenir la moindre chance de succès.

Dans cet affrontement, l'Union Européenne a montré ses dissensions profondes qu'elle n'a pu masquer qu'en acceptant une soumission totale aux États-Unis, sous couvert de l'OTAN.

La France, malgré quelques gesticulations initiales, n'a pas été capable d'offrir une voie diplomatique et politique lui permettant de s'affranchir de cet alignement et du risque qu'il comportait. Il est urgent de tirer les enseignements de cette perte d'audience et du risque que la soumission à des volontés étrangères fait courir à notre pays.

Un conflit semble poindre en Asie à propos de Taïwan. Nous en décelons les prémices. Suite, sans doute, de celui opposant en Ukraine, la Russie aux États-Unis et à l'OTAN, il pourrait par certains aspects lui ressembler.

Pas plus qu'en Europe, où se trouve l'essentiel de son territoire, la France ne peut rester indifférente à ce qui pourrait se produire dans la zone indo-pacifique où la France d'outre-mer représente une part, loin d'être négligeable, de sa dimension mondiale.

Le but de cette brève étude est donc d'envisager une situation conflictuelle entre la République Populaire de Chine (RPC) et les États-Unis et d'essayer de définir l'attitude que la France devrait adopter pour protéger ses intérêts géopolitiques.

Il nous faudra, pour cela, regarder les États-Unis au filtre de leur culture et de leurs ambitions, puis mettre en évidence les atouts de la France dans cette région du monde, ce qui nous conduira à analyser les principales relations qu'elle peut y entretenir, notamment avec les deux pays anglo-saxons, Australie et Nouvelle-Zélande et aussi les États-archipels du Pacifique. Nous serons, aussi, amenés à regarder les attitudes possibles de pays riverains comme l'Inde, les Philippines, le Japon et les deux Corée... La Chine, surtout, sera présente, en permanence, dans le cours de ce document.

## Les Adversaires

### *Les États-Unis et leur vision d'eux-mêmes*

Si nous nous référons aux actions des États-Unis au cours du siècle dernier, nous sommes amenés à constater qu'ils n'ont jamais toléré la moindre contestation de leur puissance et de l'autorité qu'ils se sont données dans la gestion des affaires du monde. Le *Project for the New American Century, ou PNAC*, groupe de réflexion néo-conservateur ayant fonctionné de 1997 à 2006, confortait cet état d'esprit. Cet organisme qui se présentait comme une organisation d'éducation à but non lucratif, a été fondé, au printemps 1997, par William Kristol, Robert Kagan et Dick Cheney simultanément à la parution du *Grand Echiquier* de Zbigniew Brzezinski, autre théoricien de l'impérialisme étatsunien<sup>1</sup>. Cet organisme avait reçu mandat de *promouvoir le leadership américain dans le monde*. En fait ces productions s'inscrivaient, indubitablement, dans le prolongement de l'affirmation ancienne de *destinée manifeste* et ultérieurement de la *doctrine de Monroe* et de son *corollaire*. Dans cette perspective, certains analystes considèrent que la guerre à l'extérieur est favorable aussi bien à l'économie étatsunienne qu'à l'affermissement de la suprématie du pays. Avec constance, utilisant toutes sortes de moyens, les Étatsuniens ont imposé leurs règles et conception de la gouvernance des États. Ils l'ont fait fallacieusement, au nom de la démocratie et de ce qu'ils considèrent comme le meilleur système social au monde. Ils le nomment, eux-mêmes, l'*american way of life*. Certains aujourd'hui pourraient dire que ce chemin n'a d'autre issue que le déclin quand on sait qu'il est à l'origine de toutes les gangrènes de l'Occident, allant du communautarisme, ou du racialisme, à l'indigénisme, en passant par le transgénisme, et tous les dérèglements individualistes que le « wokisme » semble fédérer. Pour satisfaire ce rôle et cette ambition, ils ont lutté contre toutes les puissances qui auraient pu concurrencer leur hégémonie. Leur action s'est montrée légitime et incontestable dans les guerres mondiales où il s'agissait de mettre un terme à de dangereuses menaces, puis dans la guerre froide, face à un bloc de l'Est dont le prosélytisme idéologique et militaire représentait un réel danger pour les démocraties et la liberté. Notons toutefois que sans l'alliance de circonstance avec l'URSS, lors de la seconde guerre mondiale, et avec quelques autres puissances, la victoire aurait été, sinon impossible, du moins beaucoup plus difficile. Ajoutons aussi que leurs interventions dans des pays où le rapport de force se présentait nettement en leur faveur, n'ont jamais été conduites pour mettre en place des régimes correspondant aux idéaux qu'ils prétendaient défendre. C'est face à l'URSS que l'ambition étatsunienne s'est véritablement révélée. Elle a suscité la création de l'OTAN (4 avril 1948) à laquelle répondit la création du Pacte de Varsovie le 14 mai 1955. Les États-Unis ont pris, alors, la direction du « monde libre ». L'effondrement de l'URSS à partir de 1989, leur a donné une nouvelle vigueur. Désormais il n'y avait plus d'ennemi, mais leur énorme puissance demeurait. Les États-Unis développèrent, ainsi, sans véritable obstacle, un pouvoir poli-

---

<sup>1</sup> Certains lecteurs pourraient s'étonner de l'utilisation de cet adjectif dérivé du nom *États-Unis* ou du nom *Étatsuniens* pour en nommer les habitants. Il nous a semblé qu'ils correspondaient mieux à une réalité. Les Québécois, les Brésiliens, les Argentins... sont des Américains. Nous parlons aussi des DFA, les départements français d'Amérique qui ne relèvent évidemment pas de Washington.

tique, économique et financier considérable. Il reposait sur le dollar, à la fois monnaie intérieure et de réserve internationale. Ils purent se permettre une politique agressive, allant du chantage à l'imposition de leur Droit aux entreprises étrangères, dès lors qu'elles avaient une représentation sur leur territoire ou qu'elles utilisaient le dollar. Une armée moderne et pléthorique, totalement hors de propos dans la situation internationale du moment, scellait ce pouvoir. L'économie permit l'établissement d'une domination au quotidien, à laquelle se soumit facilement l'UE, portée, dès son origine, par les États-Unis et des personnalités européennes qui leur étaient pleinement dévouées comme Robert Schuman, Jean Monet, Walter Halstein ou encore Paul-Henri Spaak<sup>2</sup>...

Nous savons cependant que tout impérialisme est contestable et qu'il ne peut survivre qu'en demeurant vigilant à l'évolution des relations internationales et en interdisant l'émergence de puissances concurrentes. Cette attention extrême peut parfois virer à la paranoïa.

Dans la conception de leur rôle, les États-Unis ne peuvent admettre aucune contestation ou laisser monter un risque réel ou imaginé. Il s'agit de confirmer, par des actions belligènes, avec des justifications hasardeuses, la primauté du pays.

Ainsi la Russie résiliente, a-t-elle pu être analysée et présentée comme l'héritière de l'URSS et de ses dangers. Il était indispensable pour Washington de mettre en exergue une menace pour justifier le maintien de l'OTAN et conserver la mainmise militaire sur les Européens. Ils furent confirmés dans cette attitude par le souhait des pays libérés du joug soviétique qui demandèrent à intégrer l'Organisation. À moins, plus vraisemblablement, que l'intégration progressive de la Russie à l'économie européenne et le développement de ses richesses et potentialités, n'ait été regardé comme un risque de contestation de la première place étatsunienne au plan économique et géopolitique. Nul ne peut douter que la perspective du gazoduc russe, Nord Stream II, passant par la Baltique, inquiétait fortement les États-Unis. Il risquait, via l'Allemagne, d'irriguer toute l'UE et d'accélérer un rapprochement des économies susceptible de mettre un terme à la suprématie économique étatsunienne. Le sabotage de ce gazoduc n'a donc rien d'étonnant, ni que les responsabilités n'aient pas été divulguées.

Le piège de la guerre en Ukraine, dans lequel la Russie est tombée, devait permettre de la défaire, éventuellement de la démanteler, en tout état de cause d'éliminer ce que les stratégies de Washington considéraient comme une menace.

En réalité il s'agissait pour les États-Unis d'isoler leur ennemi véritable, la Chine, devenue leur principal concurrent. Il fallait annihiler tout soutien possible de la part de Moscou, et si possible, après dislocation de la Russie d'Asie, de la cerner territorialement. Cependant, il faut souligner des

---

2

*Robert Schuman*, ami de Jean Monet, Il fut l'un des grands négociateurs de tous les traités majeurs destinés à organiser l'Europe de l'Ouest sur les plans politique, économique et militaire avec l'aide des États-Unis. Robert Schuman a établi des contacts avec le *comité américain pour une Europe unie* à partir du début des années 1950 jusqu'en 1960. En 1951 il accepte de participer à une réunion de promotion organisée aux États-Unis par ce comité afin de convaincre l'élite étatsunienne de soutenir le fédéralisme européen.

*Jean Monet* fut un grand admirateur du monde anglo-saxon. Il vécut en Angleterre et aux États-Unis. Il fut un des ardens défenseurs de l'Atlantisme. Très hostile au patriotisme du général de Gaulle qu'il souhaitait éliminer de la vie politique, il utilisa le terme *abattre*. Il travailla aux États-Unis en partenariat avec Blair & Co, banque new-yorkaise qui fusionna avec la Bank of America en 1929 pour former Bancamerica-Blair Corporation.

*Walter Halstein*: officier de la Wehrmacht en France. Capturé par les troupes américaines en 1944, il passa le reste de la guerre dans un camp de prisonniers aux États-Unis. Après la guerre, il fut professeur invité à l'université de Georgetown, à Washington,

*Paul-Henri Spaak*, de nationalité belge, fut secrétaire général de l'OTAN de 1957 à 1961. Il fut, lui aussi, très proche des milieux Anglo-saxons.

différences rédhibitoires entre la Russie et la Chine qui, par le passé, bien que partageant l'idéologie communiste, se sont affrontées.<sup>3</sup>

Que les idéologues l'admettent ou non, la Russie, bien que s'étendant pour sa plus grande partie sur le continent asiatique, est avant tout une nation européenne, de race blanche et chrétienne. Elle a toujours été impliquée dans l'histoire européenne; sa culture, ses arts, sa science, sont connus et appréciés des autres européens. Le peuple russe se situe dans une continuité avec les autres peuples de ce continent.

En fait un conflit indirect avec la Russie résonne comme s'inscrivant dans la suite des affrontements qui, de tout temps, ont secoué l'Europe. Les adversaires se connaissent et peuvent anticiper les réactions des uns et des autres. Les États-Unis à cet égard demeurent globalement européens.

### *La Chine immense, sortie d'un long sommeil, veut dominer*

En est-il de même avec la Chine? Avec 1 milliard 400 millions d'habitants, elle est ethniquement homogène. Les quelques minorités sont écrasées par la masse *Han*. Elle est tout autre. Elle demeure une inconnue et malgré son ouverture au monde, elle affirme ses différences. Son écriture est éloignée des écritures gréco-latines, sa religion principale, ses autres religions et philosophies apparentées et son approche sociale sont particulières et regardées comme ésotériques par les peuples européens. Historiquement elle a subi des invasions mais, en retour, n'a que rarement cherché à conquérir. Notons toutefois ses tentatives de conquête de la Corée et du Vietnam et son occupation du Tibet. Ce n'est que depuis son « réveil » et son implication dans les affaires du monde au cours du XXème siècle, en grande partie du fait des « Occidentaux », qu'elle est regardée comme une force géopolitique.<sup>4</sup>

Elle a toujours su se défendre mais conserve, des guerres du XIXème siècle avec les puissances européennes et japonaise, une vision d'humiliation. Elle est d'autant plus exacerbée qu'elle nourrit un sentiment de supériorité alimenté par sa longue histoire. Les États-Unis agissent avec ce même orgueil, ce qui ne peut qu'aggraver les oppositions entre les deux puissances. Le régime est dictatorial et, semble-t-il, sans véritable opposition. Il est vrai qu'avec un territoire immense, 56 nationalités et une histoire ne rapportant aucune tentation démocratique, il est illusoire de penser qu'il puisse en être autrement. Une diaspora nombreuse reste fidèle à ses origines et peut se comporter, comme les Juifs, répandus dans le monde entier, qui restent un soutien constant d'Israël. Il est nécessaire, à cet égard, de porter une attention vigilante à l'action des *Triades* qui bénéficient, depuis la réintégration de Hongkong à la RPC, d'une mansuétude du gouvernement chinois qui autrefois les combattait. Ces organisations criminelles pourraient très bien servir de relais au pouvoir communiste, aussi bien par des activités de renseignement que par la corruption. Leur implantation couvre, semble-t-il, le monde entier.

Pour Pékin, la terre chinoise, peuplée de Chinois, s'inscrit dans l'intangibilité et dans le temps long. De plus, s'agissant de Taïwan, la séparation ne date que de la guerre civile. Ce type de perception n'est cependant pas propre à ce pays. Dans la pensée russe la Crimée et le Donbass, peuplés de Russes, font partie de la Russie. Il y a d'ailleurs là, une proximité dans les revendications et les « buts de guerre », affirmés ou latents, des deux pays. Nous touchons à une contradiction entre une

---

<sup>3</sup> Le conflit frontalier sino-soviétique de 1969 est une série d'incidents armés. Des combats au sujet d'une île sur l'Oussouri, Zhenbao, en chinois et Damanski en russe, située sur la frontière, menèrent ces deux États communistes au bord de la guerre nucléaire, avant qu'un accord sur la délimitation de la frontière ne soit trouvé en 1991.

<sup>4</sup> Il est à noter qu'avec les paramètres d'aujourd'hui, la Chine aurait déjà été la première puissance économique au XIXème siècle.

vision onusienne qui prône le Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la nécessité pour les États de maintenir la cohésion territoriale en soumettant des peuples allogènes.

Alors comment pourrait se dérouler une confrontation entre la Chine et les États-Unis, évidemment autour du prétexte taïwanais?

Il est évident qu'une action opérationnelle menée à terre, sous risque nucléaire, sur la masse continentale chinoise, aussi fortement peuplée, est impensable. A priori, il ne pourrait s'agir que de stratégie indirecte, d'une guerre hybride faisant appel à toutes les modalités qui, conjuguées, pourraient déstabiliser le régime chinois quand bien même le point focal serait Taïwan. Nous constatons dans cette approche une nette proximité avec les intentions initiales de Washington de déstabiliser le pouvoir russe, puis de partager le pays en plusieurs entités toutes soumises d'une manière ou d'une autre à l'autorité étatsunienne, mais avec le risque de dispersion de l'armement nucléaire entre plusieurs pouvoirs. Cependant quelques opérations armées pourraient avoir lieu qui s'avèreraient risquées, à l'instar du conflit en Ukraine. Pourtant le Général Mike Minihan, chef de l'*Air Mobility Command* de l'armée de l'air étatsunienne, a estimé que les prochaines élections à Taïwan, conjuguées au pouvoir conforté de Xi Jinping en Chine, pourraient inciter Pékin à tenter de réintégrer l'île de Taïwan revendiquée de longue date. Il s'agit-là d'une hypothèse. Mais le *Center for Strategic and international studies* a insisté, après une simulation, sur les coûts dévastateurs et les pertes énormes que subiraient les forces étasuniennes en cas d'engagement. Cette analyse milite donc pour un engagement différent et multiforme, n'impliquant pas seulement les États-Unis. L'OTAN, dont les fondements initiaux sont apparemment tombés dans les oubliettes, pourrait être impliquée, ainsi que des pays qui lui sont extérieurs, du fait de la direction des États-Uni difficile à contester.

En regardant l'éventuel théâtre d'opération, le contact continental est illusoire. Il n'y a pas de proximité territoriale entre les possibles belligérants, et la masse de population l'interdirait.

La dislocation de la Russie l'aurait peut-être permis, mais il est désormais inutile d'y songer. Les lieux de confrontation militaire sont donc l'air, l'espace et la mer.

L'opposition se fait entre un empire maritime et un empire continental, ce qui d'ailleurs explique la persévérance des Chinois à développer leur marine. Il s'agit de tenir tête aux flottes étatsuniennes. Dans ce jeu les territoires français représentent un atout non négligeable, comme les alliances avec le Japon et la Corée et, bien sûr, la proximité politique et culturelle avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il est à noter que de nombreux pays de la zone Asie-Indo-Pacifique sont ralliés à la Chine dans le cadre de l'OCS, mais aussi au sein du regroupement dit BRICS.<sup>5</sup>

L'intérêt de la France serait donc de préserver ses territoires de l'océan indien et du Pacifique par une politique de dissuasion, de rapprochement avec quelques États et d'influence. Si elle est mise en œuvre elle impliquera inévitablement l'augmentation très nette de ses capacités militaires dans la zone, l'affirmation réitérée de l'appartenance à la France des départements et territoires qui s'y trouvent, avec leurs ZEE<sup>6</sup>. Elle débouchera sur une évolution du Droit territorial allant dans ce sens, et inévitablement une réorientation politique vers cette zone.

## La situation de la France dans la question taïwanaise

---

<sup>5</sup> OCS : Organisation de la Conférence de Shanghai.

BRICS: Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud. La première réunion à quatre s'est tenue en 2009 et ils furent rejoints par l'Afrique du Sud en 2011, devenant les « BRICS ». Leur part de PIB mondial, de 27 % en 2011, dépasse aujourd'hui les 40 %.

<sup>6</sup> Zone Économique Exclusive

## *La France indo-pacifique*<sup>7</sup>

La France, à la différence des autres nations européennes, est à la fois membre de l'OTAN et territorialement présente sur le théâtre Indo-Pacifique, bien que ses possessions soient fort éloignées de la mer de Chine. Ce double aspect l'oblige à une attitude circonspecte, car son propre sol pourrait être menacé, lors d'un éventuel conflit dans lequel les États-Unis amèneraient l'OTAN à s'impliquer. Elle ne peut donc conjuguer son attitude avec celle d'autres pays de l'Union Européenne, physiquement éloignés de cette zone, et alignant exclusivement leur politique étrangère sur celle de Washington.

Elle prend progressivement conscience de l'intérêt que représente son outre-mer, joliment dénommé « archipel France » et du facteur de puissance que ses possessions ultra-marines lui apportent.

Cependant dans un rapport récent, les sénateurs Cédric Perrin et Rachid Temal soulignent le manque de lisibilité dans la stratégie mise en oeuvre par la France dans la région Indo-Pacifique. Ils constatent une *réelle inadéquation des moyens, notamment financiers, aux ambitions... alors que certaines possessions françaises dans la zone ne sont pas à l'abri des ambitions chinoises... Les revendications chinoises ne sont nommées que de façon très prudente dans la stratégie de la France pour l'Indo-Pacifique. Elles ont pourtant fait l'objet d'une condamnation de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye en 2016. Pourquoi ne pas le dire?* » En fait les deux sénateurs apportent eux-mêmes la réponse. *La condamnation des positions chinoises nuit à la stratégie de troisième voie, voie d'équilibre ou de stabilisation.*

Observons toutefois, que les Chinois expatriés en Polynésie, s'ils détiennent 80% du commerce local, restent discrets, vivent en communauté et évitent de montrer leur allégeance à Pékin.<sup>8</sup>

À l'évidence la France n'aurait aucun intérêt à suivre les États-Unis dans une politique inamicale et aventureuse à l'égard de la Chine. Cependant le peut-elle? Ainsi, un récent rapport d'information de la commission de la Défense et des Affaires Étrangères du Sénat, intitulé *Ukraine: un an de guerre, quels enseignements pour la France?*, constatant que l'époque des dividendes de la paix est définitivement révolue, imagine que notre pays ne peut se permettre une politique autonome. Pour eux, *soit la France sera un allié exemplaire au sein de l'OTAN, soit elle sera marginalisée*<sup>9</sup>. En substance les rédacteurs prônent un plus grand alignement sur les États-Unis et éliminent l'idée d'une France capable d'affirmer une position propre dans les crises à venir.

Il est à noter que la Déclaration conjointe d'intention du 30 novembre 2022, signée par Sébastien Lecornu, ministre des Armées, avec son homologue étatsunien, Lloyd Austin, soulève quelques inquiétudes. Par ce document, la France et les États-Unis réaffirment leur volonté d'œuvrer ensemble pour faire face aux menaces qui pèsent sur leur sécurité. Au-delà du conflit en Ukraine, ce texte témoigne de la volonté de renforcer la coopération franco-étatsunienne sur l'ensemble des théâtres d'opération où les forces armées sont déployées. Dans les faits, elle exprime un alignement otanien. *Nous nous attacherons à maintenir notre rythme régulier de partage de renseignement, particulièrement en Afrique de l'Ouest, où nous avons atteint un niveau sans précédent de partage d'information opérationnelle.* Cette dynamique se retrouve au Proche et Moyen-Orient où « *face à la persistance de la menace terroriste ... nous entendons poursuivre nos opérations conjointes et notre partage d'informations sur la situation régionale.* Mais surtout Paris et Washington sont déterminés à

---

<sup>7</sup> Joseph Le Gall : Ancien officier de renseignement; inspecteur de la sûreté navale; *Marine&Océans*. Son document a inspiré cette partie.

<sup>8</sup> CV (H) Alexis Beresnikoff, membre du CRI.

<sup>9</sup> Rapporteurs MM Cédric Perrin (déjà cité) et Jean-Marc Todeschini.

agir de concert dans l'Indo-Pacifique, *comme acteurs-clés de la région en raison du nombre de ressortissants, de nos capacités militaires déployées et de l'étendue de nos territoires.*

Il existe ainsi une vraie contradiction entre les intérêts tangibles de la France et des obligations qu'elle s'impose, quand bien même cette déclaration n'ait aucun effet contraignant.

Elle va devoir faire des choix.

D'aucuns pourraient imaginer que les terres françaises dans cette région du monde ne présentent qu'un faible intérêt et que les perdre n'entraînerait pas de graves conséquences pour le pays. Le croire serait une erreur. Le souhaiter serait une faute. Il est ainsi regrettable qu'il n'y ait pas l'assurance d'une constance dans la politique de Paris sur l'Outre-mer. Deux raisons expliquent cette faiblesse; la première provient de la versatilité des opinions des dirigeants, la seconde réside, évidemment, dans le surplomb du Droit européen, dont la rédaction échappe en grande partie à la France.

Il nous semble utile de faire un point sur la *France archipélagique* dans la zone Indo-Pacifique et ses ressources et possibilités, en fait de ce qui pourrait s'avérer un enjeu indirect dans une confrontation entre les États-Unis et la Chine. Il nous faut étudier, ensuite, les parties qui pourraient être impliquées, et analyser la stratégie chinoise, pour proposer une attitude, pour la France, préservant l'ensemble de ses intérêts.



*Terres et mer -les puissances concernées par l'Indo-pacifique,  
extrait de « Grand Angle »*

Il est utile de garder en mémoire que les océans couvrent 71% de la superficie de la planète. Ils abritent la majorité de la vie (entre 50 et 80% selon les estimations). Ils génèrent plus de 60% des ensembles éco-systémiques nous permettant de vivre, à commencer par la majeure partie de l'oxygène que nous respirons. Il est établi que la mer et les fonds marins, statistiquement, recèlent la plus grande part des ressources de la planète. Ils doivent donc être exploités avec soin en prenant garde à ne pas ajouter à la pollution actuelle, mais au contraire en cherchant à préserver ce capital

où se jouera l'avenir de l'humanité. 28% de la production de pétrole et 20% de celle de gaz proviennent déjà du sous-sol marin. Les fonds marins pourraient receler 13% des réserves de pétrole et 30% des réserves de gaz non découvertes. Les nodules polymétalliques, constituent des réserves minières pour les métaux rares. Elles sont estimées à des milliers de tonnes pour le manganèse, bien davantage pour le nickel tout comme pour le cuivre, ce qui est considérable. Il s'agit d'un formidable enjeu.

Grâce à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et également à Clipperton, la France est présente dans le Pacifique-Sud, avec un immense espace maritime situé à 16 000 km de la métropole, correspondant à une ZEE de 6 932 677 km<sup>2</sup>. Cette seule partie de la ZEE nationale, la situerait au 4ème rang mondial. Elle est convoitée précisément en raison de ses importantes ressources minérales marines profondes.

L'influence anglo-saxonne y est très marquée, avec trois grands acteurs : l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, auxquels s'ajoute, bien évidemment, le rôle ancien du Royaume-Uni. Nos territoires n'ont ni le même statut, ni les mêmes ressources. Ils présentent chacun des spécificités institutionnelles, géographiques et démographiques.

### ***La Polynésie française***

La Polynésie française se compose d'environ 118 îles, d'origine volcanique ou corallienne, couvrant une superficie émergée de 4 200 km<sup>2</sup>, soit à peu près la moitié de la superficie de la Corse, dispersée sur 2 500 000 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à la superficie de l'Europe. Cette immensité est pleinement française. Le territoire est composé de cinq archipels :

- l'archipel de la Société : Îles du Vent (Tahiti, Moorea et Tetiaroa) et Îles Sous le Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;
- l'archipel des Marquises, composé d'une douzaine d'îles s'étirant du nord au sud sur 350 km ;
- l'archipel des Australes, constitué de cinq îles hautes, situées sur le tropique du Capricorne ;
- l'archipel des Tuamotu
- l'archipel des Gambier.

Chaque partie émergée se prolonge par une mer territoriale, puis par une zone économique exclusive qui appartient à la France.

Territoire d'Outre-Mer depuis 1946, la Polynésie française dispose, depuis le 6 septembre 1984, d'un statut d'autonomie interne dans le cadre de la République. Les institutions du territoire sont composées du gouvernement du territoire, de l'assemblée territoriale et du comité économique, social et culturel. Le haut-commissaire a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et de l'ordre public ; il veille à l'exercice régulier de leurs compétences par les autorités territoriales. Ce statut d'autonomie a été renforcé en 1996 et 2004 par des transferts de nouvelles compétences de l'État, lequel reste maître dans les fonctions régaliennes (sécurité extérieure, diplomatie, défense, justice, sécurité intérieure, nationalité, droits civiques, etc.). Fin 2020, la population de la Polynésie s'élevait à 285 288 habitants. La ZEE de Polynésie, d'une superficie de 4 793 620 km<sup>2</sup>, est la plus grande au sein de la ZEE nationale, dont elle représente 40 % de l'ensemble.

### ***La Nouvelle-Calédonie.***

Localisé dans le Pacifique occidental, le territoire de la Nouvelle-Calédonie fait partie de l'ensemble mélanésien, sa superficie est de 18 575 km<sup>2</sup>. Situé à 1 979 km de Sydney (Australie), l'archipel comprend:

- la Grande-Terre (400 km de long sur 50 km de large),
- les quatre îles Loyauté (Ouvéa, Lifou, Tiga et Maré),
- l'archipel des îles Belep,

- l'île des Pins et quelques îlots lointains.

La zone économique exclusive couvre 1,4 millions de km<sup>2</sup> (soit la moitié de la superficie de la mer Méditerranée). La population de la Nouvelle-Calédonie se monte à environ 273 000 habitants.

Territoire d'Outre-Mer depuis 1946, il s'agit d'une collectivité d'Outre-Mer à statut particulier. Il a été défini lors de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 et approuvé par vote le 8 novembre 1998. La loi organique du 19 mars 1999 avait fixé le cadre dans lequel devait s'inscrire l'évolution institutionnelle du territoire pour vingt ans. En conséquence un premier référendum d'autodétermination a eu lieu le 4 novembre 2018 donnant la victoire au « non » et ouvrant la voie à une seconde consultation. Le deuxième référendum en date du 4 octobre 2020 a confirmé le refus de l'indépendance, avec toutefois un résultat plus serré (53,26% contre 56,7% en 2018). Un troisième et dernier référendum, organisé le 12 décembre 2021, a rejeté l'indépendance avec une écrasante majorité due surtout à l'abstention des « indépendantistes ». À vrai dire, alors que les autorités nationales se sont montrées discrètes lors de ce processus, il est d'autant plus significatif que la population ait voté pour le maintien dans la communauté nationale. Notons que l'attitude des séparatistes a fortement évolué, sans nul doute parce que l'indépendance, dans le contexte géopolitique, laissait entrevoir de lourdes difficultés pour l'archipel et sapait les désirs ou les rêves de quelques uns. Outre le départ probable de nombreux Calédoniens vers la métropole, les ambitions de puissances étrangères, aussi bien chinoise qu'anglo-saxonne, laissaient planer une incertitude sur la réalité d'une indépendance et sur l'accès de la communauté canaque aux richesses minières. Pour ne pas se déjuger, les « indépendantistes » ont préféré ne pas participer au vote sous le fallacieux prétexte du refus de l'État de le reporter en raison des circonstances sanitaires.

En Nouvelle-Calédonie, l'État est compétent dans les matières énumérées limitativement par l'article 21 de la loi organique (défense, sécurité, immigration, justice, trésor, monnaie, etc.). Le haut-commissaire de la République est dépositaire des pouvoirs de la République et représente le Gouvernement. La Nouvelle-Calédonie est représentée au Parlement et au Conseil économique et social de la République.

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie est formé par la réunion d'une partie des membres des 3 Assemblées de provinces (respectivement 32 membres, 15 membres et 7 membres), soit 54 membres. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est élu par le congrès pour une durée de 5 ans.

Au plan économique, le territoire connaît un essor industriel lié aux ressources du sous-sol en minerais de chrome, de fer, de cobalt, de manganèse, d'argent, d'or, de plomb, de cuivre et surtout de nickel (25% des réserves mondiales). La Société Le Nickel (SLN), filiale du groupe français ERAMET, assure 80% des exportations de la Nouvelle-Calédonie vers le Japon, la Corée, la Chine et l'Europe. Grâce à ses activités minières et métallurgiques, le territoire occupe dans la zone Pacifique, la deuxième position en termes de PIB par habitant, entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cette richesse est évidemment source de convoitises de la part de puissances étrangères, Chine, comme États-Unis d'Amérique, ou même Australie et Nouvelle-Zélande, qui considèrent, sans l'exprimer ouvertement, que la France n'a pas sa place dans la zone.

### ***Wallis-et-Futuna***

Il s'agit d'une collectivité d'Outre-mer située entre la Nouvelle-Calédonie et Tahiti, composée de trois îles principales, Wallis, Futuna et Alofi. D'une superficie de 142 km<sup>2</sup> avec 11 600 habitants, la plupart sont d'origine polynésienne (97,3 %).

***L'île de Clipperton*** est un Atoll non habité de 11 km<sup>2</sup> situé à 1 280 kilomètres à l'ouest du Mexique. Ses richesses sont encore inexploitées.

Ces archipels du Pacifique sont en réalité en continuité avec d'autres territoires français situés dans les périphéries Est et Sud, dans l'Océan Indien et dans l'Antarctique.

### ***La Réunion***

Se situant à l'extrémité occidentale de cette immense zone Indo-pacifique, la Réunion offre ses différences. Administrativement elle est un Département-Région, c'est à dire que, peu ou prou, elle est organisée comme les départements métropolitains. D'une superficie de 2500 km<sup>2</sup>, un tiers de la Corse, elle fait partie de l'archipel des Mascareignes avec Maurice. C'est une terre volcanique. Elle se situe à 670 kilomètres de Madagascar. Peuplée de 863 000 habitants, sa population est très métissée et abrite, parmi d'autres regroupements humains, de fortes communautés chinoise et indo-pakistanaise. Elle fait face, aussi, à une immigration illégale en provenance du Sri-Lanka. Ces particularités contribuent à la lier au monde asiatique. L'île s'est ouverte au tourisme mais est surtout reconnue pour son agriculture tropicale. Sa ZEE couvre 376 421 km<sup>2</sup>.

### ***Les îles éparses.***

Les îles Éparses de l'océan Indien, d'une superficie cumulée de 53,19 km<sup>2</sup>, sont situées :

- dans le canal du Mozambique, entre le Mozambique et Madagascar pour, du nord au sud,
- les îles, Juan de Nova, Bassas da India et Europa,
- dans l'Océan Indien et à l'ouest du cap d'Ambre (Madagascar) pour les îles Glorieuses et le banc du geysier,
- dans l'océan Indien et à l'est de Madagascar pour Tromelin.

Du fait de leur éloignement mutuel ainsi que des pays et territoires voisins, la zone économique exclusive des îles Éparses est très étendue, avec 640 400 km<sup>2</sup>. Le 21 février 2007, elles sont devenues le cinquième district des Terres Australes et Antarctiques Françaises sous l'autorité du préfet délégué aux Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). Pour cette raison elles restent en dehors de l'UE, ce qui signifie que le droit s'y appliquant n'est pas le droit communautaire, mais celui des Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Ces terres sont convoitées par Madagascar, Maurice et les Comores, pays pour lesquels elles apporteraient un supplément notable d'espace maritime, mais pas seulement. L'intérêt géopolitique des îles Éparses de l'océan Indien est central, ces îles étant situées sur une importante route maritime permettant de relier l'Asie et le Moyen-Orient à l'Europe et à l'Amérique, comportant une notable ZEE. Le Général de Gaulle avait insisté sur le nécessaire rejet de prétentions de Madagascar sur ces îles, occupées bien avant la colonisation de la Grande île. Il écrivit à l'époque:

« Je mets en garde le Quai d'Orsay pour n'importe quelle emprise de Madagascar sur les îles et îlots français avoisinants. Cela ne se justifie d'aucune manière et risque d'entraîner des inconvénients. Les îles et îlots peuvent revêtir pour nous une importance réelle, notamment en ce qui concerne nos expériences atomiques. Je n'approuve donc pas qu'on introduise Madagascar en quoi que ce soit qui se passe dans ces îles, notamment en ce qui concerne la météo ».

Le pouvoir malgache fait l'objet aujourd'hui d'une très forte stratégie d'influence chinoise, déterminante dans ses revendications.

Le président actuel, sans doute peu averti de l'intérêt de ces possessions, ou indifférent à la dimension géopolitique de ces îles, a accepté d'ouvrir des négociations avec Madagascar dont les revendications sont postérieures à son indépendance. Un détachement militaire relevé tous les 45 jours assure la présence française, sauf sur Tromelin, occupée par du personnel des TAAF.

### ***Les Terres Australes et Antarctiques Françaises,***

Les TAAF, précisément, sont formées par les archipels de Crozet et de Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie au sein du continent Antarctique, et depuis 2007, des îles É-

parses. L'isolement de ces terres nécessite pour leur administration une chaîne logistique complexe, assurée par l'administration des TAAF, indissociable de l'affirmation de la présence française. En 2022 a été commémoré le 250ème anniversaire de la prise de possession de ces îles, par le lieutenant de Vaisseau Yves Joseph de Kerguelen de Trémarec, au nom du Roi Louis XV.

Cette collectivité sans population permanente (scientifiques, militaires et gendarmes, se relaient sur certaines îles), offre à la France 2,3 millions de km<sup>2</sup> de ZEE soit 85 % des ZEE françaises de l'Océan Indien. Elle présente des compétences institutionnelles spécifiques en termes de gestion de la ressource halieutique, de surveillance des pêches et de gestion environnementale (aires marines protégées), de coopération régionale, de mise en œuvre et de coordination de la recherche scientifique régionale, de logistique générale et maintenance des bases scientifiques... Elle gère aussi le pavillon Kerguelen.

### *Mayotte*

Sur le plan géographique, il s'agit d'un archipel situé dans le canal du Mozambique et l'Océan Indien. Mayotte est constituée de deux îles principales, Grande Terre et Petite Terre, et de plusieurs autres petites îles dont Mtasamboro, Mbouzi et Bandrélé.

La population de Mayotte est de 256 518 habitants, répartie sur 376 km<sup>2</sup>. Il s'agit, à l'instar de la Réunion, d'un département-région d'outre-mer. Avec une zone économique exclusive (ZEE) de 74 000 km<sup>2</sup>, Mayotte ouvre à la France une porte sur le canal du Mozambique et sur les routes maritimes stratégiques au sud de l'Océan Indien. Mayotte est revendiquée par les Comores dont elle subit une poussée migratoire difficile à contrôler.

### *Les richesses<sup>10</sup>*

Il nous faut souligner, qu'avec les autres possessions ultramarines en particulier celles de l'Atlantique, la France dispose de 11 millions de km<sup>2</sup>, qui font d'elle la seconde puissance maritime au monde derrière les États-Unis disposant quant à eux d'une superficie voisine de 11 351 000 km<sup>2</sup>. L'Australie arrive en troisième position avec 8 148 250 km<sup>2</sup>. La Chine dispose, elle, d'une ZEE de 2 285 872 Km<sup>2</sup> (hors Hongkong).

L'outre-mer français offre ainsi un énorme capital de développement. Pour l'anecdote, la France est le pays qui a le plus grand nombre de fuseaux horaires; 12, contre 10 pour les États-Unis et 9 pour la Russie. La terre française est bordée par près de 22 860 km de frontières maritimes avec 30 États, soit plus que tout autre pays dans le monde. Ce domaine gigantesque demeure pour le moment très largement inconnu ou méconnu des autorités. Or nous savons, qu'au-delà de la richesse halieutique, existe la possibilité d'exploiter les fonds marins recouverts, en grande partie, de nodules polymétalliques. Il s'agit de petites boules brunâtres de 5 à 10 centimètres de diamètre. Ces concrétions ferromanganésifères se retrouvent dans les fonds marins entre 4.000 et 6.000 mètres de profondeur. En donnant à cette richesse un éclairage plus précis nous pouvons relever plusieurs aspects. Leur composition comprend des métaux de base comme le fer, le manganèse, le cuivre, le nickel, et le cobalt. Les teneurs sont comparables à celles des ressources terrestres. Les nodules recèlent également des éléments rares comme zirconium, vanadium, germanium, indium, tellure, molybdène et thallium. Argent, fer, silicium, manganèse, titane, baryum, sont encore autant de métaux présents dans ces nodules polymétalliques que l'on trouve dans les grands fonds. Or les industries nouvelles se révèlent grandes consommatrices de ces métaux. Ils sont notamment très présents dans les composants informatiques, dans l'électronique, l'environnement nucléaire ou encore l'éolien. On sait, l'intérêt que représente le cuivre, qui fait l'objet de vols et de trafics, et son coût. Aujourd'hui, devant les envolées des prix des minerais, leur exploitation est devenue un enjeu stratégique. Cette

---

<sup>10</sup>Général (2S) Henri ROURE; *Grandeur ou servitude, Essai sur l'avenir de la France*, ED2A science politique, mars 2017

augmentation n'est pas près de s'arrêter. Le développement de la Chine dans les domaines de pointe n'est pas étranger à cette situation nouvelle. Cette ressource vitale à la production de matériels tels que les smartphones, les robots, les satellites ou les ailes d'avions, est rare. On en prédit une pénurie mondiale. Cette richesse est détenue actuellement par la République Populaire de Chine qui possède 40% des réserves connues. Elle donne, naturellement, une priorité à son industrie. Cette ressource est sur le point de devenir un atout considérable pour la France. Notre pays a donc tout intérêt à préserver ses possessions outre-mer et valoriser ce potentiel minier. Elle a non seulement intérêt à les maintenir dans l'ensemble national, mais aussi à les développer et à exploiter cette formidable richesse sous-marine. Lors de la dernière campagne présidentielle, un des rédacteurs du présent document avait proposé aux candidats de créer à l'instar du CEA, un CNEMO, Centre National d'Exploitation des Mers et Océans. Ce CNEMO pourrait fédérer des sociétés existantes comme l'IFREMER, la COMEX, le BRGM...et, à partir d'une mission fixée, disposer d'une large autonomie dans l'action.

Selon l'IFREMER, l'Institut Français pour l'Exploitation de la Mer, confirmant les estimations, il existe, dans « l'ultra profond » océanique des ZEE françaises du Pacifique, des réserves de pétrole et gaz, mais aussi ces nodules polymétalliques, riches en nickel, cuivre, zinc et manganèse. La ZEE de Polynésie serait particulièrement riche en cobalt, nickel, platine et manganèse. Dans la ZEE de Wallis et Futuna, la France disposerait de réserves de terres rares parmi les plus importantes du monde.

En novembre 1997, la mission océanographique franco-mexicaine SURPACLIP a révélé dans la zone orientale de Clipperton, une grande abondance de nodules. La réserve de cette zone a été évaluée à quelques milliards de tonnes de nodules, d'une teneur en manganèse d'environ 29%, de nickel à 1,4%, de cuivre à 1,2%, de cobalt à 0,25%. En traitant 1,5 millions de tonnes de minerai par an, une exploitation industrielle fournirait environ 80% des besoins français en manganèse, 55% en nickel, 5% en cuivre et 2 fois ceux en cobalt.

On y trouverait aussi des métaux rares, comme le neodymium et des « terres rares ». Outre l'indium et le germanium, la France pourrait exploiter des gisements de cadmium, antimoine, mercure, sélénium, molybdène et bismuth, des métaux dits « stratégiques » ou « critiques » comme le cobalt, le tantale ou des terres rares comme le niobium. Ces métaux sont utilisés pour les secteurs de l'aéronautique, de l'armement ou encore pour la fabrication d'équipements électroniques (radars, pots catalytiques, téléphones portables, MP3, batteries de véhicules électriques, panneaux solaires, éoliennes).

Ces découvertes ont fait dire à l'Amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la marine (2011/2016) : « c'est une richesse qu'il nous faut exploiter mais aussi protéger car on ne peut plus aujourd'hui se désintéresser de ce potentiel immense ».

Ce panorama permet de comprendre toute la richesse que la France détient dans sa partie « archipel ». Il faut être conscient que la France n'est pas seulement européenne mais que, grâce à ses DROM/TOM- l'*archipel France*- elle est de tous les continents.

Elle ne peut donc se désintéresser des ambitions chinoises en Asie-Pacifique, ni laisser les États-Unis d'Amérique imposer une géopolitique fondée sur le renforcement de leur domination, l'absence de contestation de leurs choix, et l'implication de leurs alliés.

Cependant sa situation demeure délicate, tant sa présence est parfois contestée par ses voisins et même par quelques ressortissants, souvent manipulés par l'étranger. Elle devra tout à la fois montrer sa force et promouvoir une politique relationnelle prudente.



Les zones économiques exclusives françaises  
carte extraite de *Geostrategia - l'agora stratégique 2.0*

## Amis ou adversaires?

### *Une souveraineté menacée.*

Les extensions territoriales françaises en Indo-Pacifique contribuent à assurer une dimension mondiale à notre pays. C'est un fait. Elles représentent d'énormes potentialités et occupent souvent des positions géographiques éminemment intéressantes pour les puissances impliquées dans cette zone. Elles sont donc convoitées et font l'objet, pour la majorité d'entre elles, d'approches chinoises visant à apporter un soutien aux séparatismes. La Chine considère, avec logique, qu'une séparation de ces territoires d'avec la France, lui permettrait de s'y installer. Elle bénéficierait de la reconnaissance et de la bienveillance des futurs gouvernements. Ses actions ne sont pas rares. Ainsi en Nouvelle-Calédonie le FLNKS a-t-il été appuyé par Pékin avec plus ou moins de discrétion. En Polynésie, la Chine a même ouvert un consulat, à proximité de Papeete, tenu par un diplomate de profession. Mais la Chine n'est pas la seule puissance intrigante dans cette France indo-pacifique.

Il est difficile d'affirmer que la France est pleinement admise dans la région. Rappelons que nos voisins anglo-saxons n'ont jamais manifesté une acceptation sans réserve de notre souveraineté sur cet énorme potentiel maritime, dont la superficie cumulée équivaut à la surface du continent européen, de l'Oural jusqu'aux rivages sud de la Méditerranée. C'est évidemment considérable et, nous le savons, extrêmement prometteur concernant les ressources dont le monde va avoir un impérieux besoin pour poursuivre son développement dans les nouvelles technologies. Il est malheureusement compréhensible que la faiblesse politique de la France, ses oeillères européennes et sa subordination idéologique aux États-Unis d'Amérique, constatée ou supposée, encouragent les tentations de spoliation de la part d'États qui sont, certes nos alliés, mais sûrement pas nos amis, ainsi que le faisait remarquer le Général de Gaulle.

Il est visible que les Anglo-saxons considèrent que cette zone relève de leur seule responsabilité face aux États de l'arc asiatique. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont tendance à voir dans la présence française une forme de concurrence. À vrai dire, les expériences nucléaires menées par la France en Polynésie, à Fangataufa, puis à Mururoa, jusqu'en 1996, ont alimenté aisément une attitude hostile sur un fond de xénophobie. Pour tenter de réduire l'autorité de la France dans le Pacifique-sud, l'Australie a mené, durant les années 80, une stratégie d'influence sur les peuples vivant dans les collectivités françaises d'Océanie et surtout en Nouvelle-Calédonie.

Les Néo-Zélandais, arguant d'un aspect maori de leur culture, pourtant très accessoire, affirment une proximité culturelle avec la Polynésie française. Si, depuis la signature des Accords de Nouméa en 1998, l'Australie s'est éloignée du FLNKS, cette évolution n'a toutefois pas empêché la région du Queensland central, de conclure un accord, en vue d'établir une coopération, avec la Province Nord de ce territoire, gouvernée par un Kanak.

Cependant le pragmatisme anglo-saxon, a conduit à une politique relationnelle, aujourd'hui apaisée qui a débouché sur une intensification de la coopération militaire. Cela ne signifie pas que les ambitions profondes aient disparu. La moindre faute relationnelle de la part de la France pourrait être exploitée à son détriment. Il s'agit donc pour elle, de rester vigilante.

Les essais nucléaires français dans le Pacifique et l'affaire du *Rainbow Warrior*, ont longtemps rendu difficiles les relations entre la France et la Nouvelle-Zélande. Mais depuis 2003 et la visite à Paris du Premier Ministre néo-zélandais, les voies d'une coopération ont été trouvées et les échanges se sont intensifiés. Les deux pays ont décidé de renforcer les relations entre la Nouvelle-Zélande et les collectivités et territoires français du Pacifique. De plus, les deux pays coopèrent au plan militaire, économique, mais aussi dans le cadre du développement global de la région. Les deux pays ont notamment compris l'importance de la coopération dans le domaine de la surveillance maritime et se sont engagés à y travailler activement avec leurs partenaires régionaux.

Tout comme avec la Nouvelle-Zélande, les essais nucléaires français ont longtemps rendu délicates les relations entre Paris et Canberra. Elles ont fini par se normaliser au point que le 19 janvier 2012, les deux pays ont signé une « déclaration commune de partenariat stratégique » et décidé de renforcer leur coopération militaire dans la région indo-pacifique.

Cependant l'Australie n'échappe pas à la tutelle de ses grands alliés du monde anglo-saxon.

En avril 2016, l'Australie avait annoncé officiellement la signature d'un contrat de 50 milliards de dollars (soit 31 milliards d'euros dont 8 environ pour Naval Group et les industriels français associés au programme) pour la construction de douze sous-marins à propulsion classique diesel-électrique Shortfin Barracuda de classe Attack, à construire en Australie avec transfert de technologie. En mai 2018, suite à la visite du président de la République Emmanuel Macron à Sydney, des négociations ont été engagées pour renforcer encore la coopération militaire entre les deux pays.

En avril 2021, un accord militaire était en cours de finalisation, lequel faisait de la France le plus proche allié de l'Australie après les États-Unis. Bien évidemment les Britanniques n'apprécient pas. La conséquence fut, quelques mois après, la dénonciation du contrat et la création de l'alliance AUKUS avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Les États-Unis se substituant à la France, signèrent avec l'Australie un contrat pour huit sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de classe « Virginia », s'inscrivant dans un partenariat de défense avec le Royaume-Uni et les États-Unis. La crise diplomatique fut sévère.

### *Que conclure ?*

Dans les relations de la France avec ses voisins anglo-saxons de la zone indo-pacifique, rien n'est acquis. Les renversements d'attitude sont toujours possibles et la France n'est jamais à l'abri d'un

coup bas. Certes la France semble désormais acceptée et les coopérations dans les principaux domaines des relations internationales se sont bien établies, mais tant qu'un ancrage irréfutable de l'*archipel France*, en tant que tel, en Indo-Pacifique n'aura pas été fermement reconnu, la position de la France demeurera sous la menace d'actions de déstabilisation de la part des Anglo-Saxons.

Il est quand même surprenant qu'il ait fallu attendre la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, pour que sa présence soit seulement tolérée, alors qu'elle opère dans cette zone depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle et même antérieurement pour la Réunion et dans des actions d'influence. N'oublions surtout pas aussi, que sa présence remonte à beaucoup plus loin, avec ses anciennes colonies constituées par les comptoirs de l'Inde et les États d'Indochine. Nous pourrions penser que dans les mentalités demeurent les restes de l'antagonisme colonial entre la France et l'Angleterre... Il y a une sorte de rejet de l'apport civilisationnel français par le monde anglo-saxon, conforme d'ailleurs à son orgueil et à sa prétention à s'imposer à la terre entière. Mais en réalité la France, en Indo-pacifique, capitalise quatre siècles de présence. Dès 1604 naquit l'idée d'une *Compagnie des Indes Orientales Françaises* dont le développement fut arrêté par l'assassinat du Roi Henri IV. L'idée fut reprise par Colbert en 1664. La France créa des comptoirs qui inspirèrent des administrations, des usages et des rites sociaux. *Pondichéry alimente toujours les infirmeries de l'Armée française en Adjudants-chefs qui, droit à pension acquis, se retirent au pays et sont la coqueluche des veuves, tant leur retraite, convertie en Roupies, fait fantasmer !<sup>11</sup>.*

En 1643, Louis XIV, âgé de 5 ans, devint roi de France; en 1661 Kangxi, à 7 ans, fut fait Empereur de Chine.

Par jésuites français interposés, les deux monarques développèrent une grande estime l'un pour l'autre. Kangxi fut séduit par les sciences françaises, les mathématiques, la physique et l'astronomie. Il admira l'art du 18<sup>ème</sup> siècle français. Grace à cette relation, le jésuite français, Pierre Jartoux, fit le relevé cartographique de tout l'Empire chinois. Le jardin du Palais d'été fut intégralement aménagé sur les plans des jardins de Versailles. Les jésuites instruisirent les enfants impériaux et négocièrent pour l'Empereur les frontières de la Chine, en particulier celles sur l'Amour avec les Russes. Ces liens intellectuels entre deux très grands monarques, ont laissé une trace, toujours entretenue, dans nos relations avec la Chine. Sa marque est telle qu'elle résiste au souvenir de nos guerres du 19<sup>ème</sup> siècle et du saccage de ce palais d'été, en 1884, par les troupes de l'amiral Courbet. Ce rapport si particulier que les Anglo-Saxons veulent ignorer, pourrait servir la France dans la crise qui se profile.

L'influence française fut du même ordre au Vietnam. *Le 18 janvier 1615, les Jésuites, notre avant-garde colonisatrice en Asie, sont à Hôï An ; parmi eux Alexandre de Rhodes, le plus connu d'entre eux pour son rôle éminent dans l'élaboration de l'écriture nationale (Quốc Ngu).*

*De même, toute ville du Vietnam a une rue Docteur Yersine, reconnu « Bienfaiteur du Vietnam », le médecin-capitaine qui mit en évidence, en 1894, le « Yersina pestis », le vecteur de la peste, sa prophylaxie et sa thérapeutique<sup>12</sup>.* Déjà le 28 novembre 1787, un traité d'alliance avait été signé entre Louis XVI et l'empereur d'Annam. La colonisation débuta en septembre 1858 avec l'arrivée de l'escadre de l'amiral Rigault de Genouilly. En 1859, il débarqua à Saïgon de la Frégate « Catinat » qui donna son nom à une célèbre rue de la ville. À partir de cette époque la France fut très présente. Elle s'investit sans compter créant des routes, des ponts, des voies ferrées et toute une infrastructure administrative. En 1927 le service de santé publique de l'Indochine était le plus dense et le plus moderne de tout le Sud-Est asiatique. L'Hôpital de Saïgon de 1859 existe toujours, c'est le premier Hôpital pour enfants du Vietnam. Il est soutenu par la France, au plan médical et matériel, depuis lors, sans interruption, même pendant la guerre du Vietnam des Étatsunien, comme tous les

---

<sup>11</sup> Général (2S) Jean-Serge Schneider.

<sup>12</sup> Général (2S) Jean-Serge Schneider.

hôpitaux vietnamiens. Après le départ de la France l'enseignement supérieur vietnamien est resté très étroitement lié à l'université et aux Grandes Écoles françaises. De plus, depuis 1984 existe à Hanoï la Maison du Droit, car le Vietnam a décidé d'adopter le Droit français.

La France dispose d'autres amitiés en Asie, au delà même de ses anciennes colonies ou protectorats. Elle peut les rendre plus active.

Nous pouvons nous interroger sur la fiabilité de ces bonnes relations nouvelles avec les États anglo-saxons de la zone et sur leur évolution en cas de vive opposition entre Pékin et Washington. Australie et Nouvelle-Zélande sont en effet intimement liées aux États-Unis et au Royaume-Uni. La position de la France dans la question taïwanaise sera, probablement, déterminante pour la stabilité future des terres françaises dans l'Indo-Pacifique.

Il est évident que la Chine est l'autre intervenant dans cet équilibre. Son influence, pour l'heure, reste contenue mais pourrait se développer et mettre en péril l'autorité de la France sur ses possessions dans la zone. Elle a mis en place des relais qu'elle pourrait très opportunément activer.

## La Chine

### *Une puissance massive.*

Le missionnaire jésuite Mattéo Ricci, au XVI<sup>ème</sup> siècle dessina un planisphère en plaçant la Chine au centre du monde. Il ne faisait que traduire la pensée de ses contemporains chinois. Les empereurs de Chine, l'empire du Milieu, concevaient leurs relations avec les autres États comme s'établissant entre suzerain et vassaux. Cette attitude, venue du fond des âges, n'est certes plus autant affirmée, mais s'exprime cependant dans les rapports de ce pays avec ses voisins voire plus loin. La Chine d'aujourd'hui, héritière de cette perception xénophobe, ne pouvait rester uniquement l'usine du monde. Elle sait se souvenir. Elle subit au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle l'imposition des concessions étrangères situées à l'intérieur de villes chinoises. Il ne s'agissait pas de colonies, comme Hong Kong et Macao. Elles demeuraient sous souveraineté chinoise. Elles résultaient de ce que les Chinois qualifièrent de *traités inégaux*, signés souvent sous la contrainte. Ces traités offraient des avantages disproportionnés aux étrangers européens, étatsunien et japonais. Lorsqu'en 1918, il fallut régler le sort de la colonie allemande du Shandong, Clemenceau, amateur de culture nippone, accepta de l'attribuer à l'empire du Soleil Levant en pleine effervescence ultra nationaliste du Meiji. Le Japon était déjà très actif en Chine et plus spécifiquement au Shandong qu'il voulait soumettre. Le traumatisme de cette humiliation, s'ajoutant à l'affront des traités inégaux, fut considérable. Il donna naissance au « Mouvement du 4 mai 1919 », nationaliste, anti-européen et anti-japonais, dans tout le pays, y compris à Taïwan.

Inévitablement le développement que l'Occident lui procurait, allait permettre à la Chine de progresser au plan technologique et de rattraper son retard sur les pays les plus avancés. La conception traditionnelle de son rôle en était justifiée. En conséquence, désormais, cet énorme pays inquiet. Habitée par de plus de 1 milliard 400 millions d'habitants<sup>13</sup>, soit 1/6 de la population mondiale, elle est le pays le plus peuplé au monde. Elle s'avère homogène ethniquement. La population *Han* représente 91,6 % de la population totale; le reste étant partagé en 55 ethnies qui ne peuvent guère exprimer leurs particularismes. D'une superficie continentale de 9,597 millions km<sup>2</sup>, disposant de 14 000 kilomètres de littoral, et avec sa masse démographique, elle ne peut que peser, d'emblée,

---

<sup>13</sup> La politique de l'enfant unique, même abandonnée, a abouti à une légère baisse de la population en 2022; ce qui n'a aucune conséquence réelle sur un pareil chiffre.

dans les relations internationales. Si nous ajoutons à ses caractéristiques générales sa force économique, il devient criant que l'avenir de la planète dépendra, en très grande partie, de ce qu'elle fera et décidera. Il s'agit là d'une vision objective. Il suffit d'observer la puissance acquise de cette « civilisation devenue une Nation »<sup>14</sup>, en expansion rapide depuis 40 ans. Elle a transformé un monde rural et arriéré, en un vaste ensemble urbanisé moderne, acteur dynamique de la conquête spatiale. Elle est devenue la 1ère puissance commerciale, la 2ème économie et la 2ème puissance militaire dotée de l'arme nucléaire. Le Parti Communiste, au pouvoir depuis 70 ans, s'est muté en cheville ouvrière d'un capitalisme d'État. Il déploie partout, son influence économique, financière et politique le long des « Nouvelles routes de la soie ». Bien que la Chine soit aujourd'hui la 2ème puissance économique de la planète, rivalisant avec les États-Unis, son système politique reste léniniste, opaque, rigide et fermé à toute contestation<sup>15</sup>. La querelle commerciale entre Washington et Pékin a débordé sur une compétition stratégique globale. Elle est, désormais, l'axe majeur des relations internationales.

Brochant sur ces atouts, elle est, en effet, dirigée, sans partage, par le Parti Communiste Chinois, lui-même sous l'autorité absolue du président Xi Jinping. A propos de Taïwan, le Parti communiste chinois ne se réfère pas au droit international, ni au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais à une vision souverainiste ouvrant un droit de « préemption culturelle » dont, de son point de vue, la légitimité est renforcée par le fait que, dans l'Île, le Guomindang, son adversaire historique de la guerre civile, revendique aussi la réunification.

À l'instar de la Russie, elle n'a jamais connu la démocratie. Les oppositions au système sont anecdotiques et ne portent nullement atteinte à sa crédibilité. Les régions administratives spéciales de Macao, anciennement possession portugaise, et Hong Kong, rétrocédée à la Chine par la Grande-Bretagne en 1997, pourraient laisser croire à une possible évolution, par ces biais, vers un modèle plus proche des démocraties occidentales. Il n'en est rien. Bien au contraire, Pékin y profite des investissements occidentaux, mais fait progresser son contrôle politique et juridique, souvent brutalement. Le temps d'occupation étrangère de ces portions de territoire, ne compte pas dans une histoire de 3000 ans.

La montée en puissance de la Chine l'a impliquée dans les économies de tous les continents qui ne pourraient que très difficilement se passer de ses apports et productions. Ses dirigeants en ont pleinement conscience qui ont lancé des opérations d'achat de sites économiques stratégiques. Ils ont initié le projet des « nouvelles routes de la soie », engagé des campagnes de pêche massive dans le Pacifique et mis en oeuvre d'ambitieux programmes spatiaux et militaires. Ainsi elle développe rapidement son propre système satellitaire *Beidou* qui lui offre une imagerie à usage militaire. Il a permis au groupe industriel *Norinco*, de construire des missiles corrélés avec cet ensemble.

Si elle se refuse à signer des traités d'alliance, elle réussit à attirer à elle de nombreux pays par ses activités de coopération, ses investissements et le poids de sa diaspora. Avec un budget de défense

---

<sup>14</sup>John King Fairbank, célèbre sinologue américain (1907 – 1991), professeur à Harvard et, à sa suite, Lucian Pye, son collègue du MIT (1921 – 2008), ont mis l'accent sur les spécificités culturelles et psychologiques chinoises identifiant la Chine comme l'une des rares nations au monde qui, à l'intérieur de leurs frontières, abritent une majorité de citoyens s'identifiant de manière toujours vivace par l'appartenance à une des plus anciennes civilisations au monde. Lucian Pye a résumé cette spécificité en qualifiant la Chine de « Civilisation qui prétend être un État ». Cette propension à privilégier les références ancestrales tient une place essentielle dans l'élaboration du discours de Pékin sur les « caractéristiques chinoises » différentes de l'Occident.

<sup>15</sup> Général (2S) François Torrès; membre du CRI; *La prise de conscience de la menace chinoise*. Le Général Torrès est ancien attaché de défense en Chine, membre du CRI et animateur du site <https://www.questionchine.net/>

passé de 148 à 260 Mds de \$ en 5 ans<sup>16</sup>, soit une hausse de 75 % (Chiffres SIPRI, Stockholm) très au-dessus des déclarations officielles de Pékin, les nouveaux moyens de la Chine lui ont permis, en contradiction avec les anciennes déclarations rejetant l'idée d'une expansion militaire, de construire plusieurs bases aéronavales en mer de Chine et une autre, depuis 2017, à Djibouti, dans une zone stratégique, à l'extrémité occidentale de la zone indo-pacifique. Il s'agit de la première base militaire chinoise à l'étranger. Environ 250 soldats chinois y séjournent en permanence. Selon les projections, ils pourraient être 10 000 en 2026.

Avec le point d'appui de Gwadar au Pakistan dont de nombreux indices indiquent qu'il est en cours de militarisation, la présence de la marine chinoise à moins de 10 km à l'ouest de l'ancienne emprise française du camp Lemonnier aujourd'hui occupé par les États-Unis et des éléments japonais, la Chine est désormais présente sur les rives occidentales et orientales de la mer d'Oman, au débouché des détroits stratégiques d'Ormuz et de Bab el Mandeb où transitent 60 % des flux mondiaux de pétrole. Elle y concurrence notre influence, comme dans de nombreux pays africains francophones.



<http://www.creativeforce.com/>

Les stratégies d'influence de la Chine se sont étendues très loin de ses frontières, en Afrique, en Europe, au Moyen Orient et en Amérique du sud, véhiculant un projet politique alternatif. La mainmise économique chinoise, avec ses suites politiques, est parfois imposée par l'accumulation de dettes, que les plus pauvres, transformés en cibles captives, ne pourront jamais honorer. C'est toute-

---

<sup>16</sup> Si le budget de défense chinois ne représente que le tiers de celui du Pentagone, il est six fois supérieur à celui du Japon ou de la Corée du sud et équivalent à six fois celui des tous les pays de l'ASEAN réunis.

fois, encore en Asie que Pékin exprime avec la plus forte résonance à ses anciennes références de centralité impériale, ses ambitions hégémoniques, cette fois, territoriales.

Sources de tensions et de possibles incidents militaires graves, les prétentions de Pékin en mer de Chine du sud, heurtent à la fois la souveraineté des riverains, le droit international et la puissance navale américaine qui engage ses unités dans des missions dites de « Liberté de navigation ». Leur légitimité sur ce théâtre, que le régime chinois conteste, plonge ses racines dans la guerre du Pacifique.

La Chine ne cesse donc d'inquiéter d'autant plus que les discours, notamment ceux des responsables des Affaires Étrangères, sont virulents et anti-occidentaux. En fait par son action diplomatique, notamment auprès des pays du Sud, elle vise à isoler les États-Unis et leurs alliés. Faisant preuve d'un parfait réalisme politique, elle s'appuie, aussi, sur l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) et a fait sienne la doctrine Primakov, du nom du ministre des Affaires étrangères russe de 1996 à 1998. Cette théorie appliquée consiste à conduire une diplomatie triangulaire, en nouant des liens forts entre Pékin et Moscou d'une part, mais aussi avec l'Inde, d'autre part, de manière à renforcer leurs positions respectives face aux États-Unis et à l'UE.

Russie et Chine manifestent une connivence sans faille à l'ONU, pour faire pièce aux initiatives de Washington, par un veto de l'un ou de l'autre, souvent des deux. Ce fut le cas notamment sur la question syrienne ou à propos de la Libye. Les deux pays se rejoignent aussi pour tenir à distance l'interventionnisme punitif de la Maison Blanche en Corée du Nord, en Iran, concernant l'Ukraine, au Tibet, au Xinjiang, en Tchétchénie ou au Kosovo<sup>17</sup>.

En 2014, leur proximité stratégique a été renforcée par un accord signé entre Gazprom et CNPC pour une valeur de 400 Mds de \$ étalés sur 30 ans, pour la livraison annuelle, commencée à la fin 2019, de 38 Mds de m<sup>3</sup> de gaz à l'Est de la Chine. Un autre projet est en cours, toujours à l'Est, avec la construction de la 2ème section de l'oléoduc reliant Skovorodino, sur le fleuve Amour, à Daqing, 1000 km au sud, cœur traditionnel de l'industrie du pétrole.

A l'achèvement du projet en 2030, les livraisons annuelles de gaz russe à la Chine dépasseront 50 Mds de m<sup>3</sup> sur une consommation totale annuelle de près de 400 Mds de m<sup>3</sup>, en augmentation rapide.

Cette conception géopolitique est née dans une période d'unilatéralisme où les Russes subissaient l'impérialisme étatsunien. Le Pakistan a été admis dans ce cercle, pour ne pas susciter de nouvelles tensions avec l'Inde, ainsi que le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. D'autres pays manifestent leur intérêt, comme l'Iran et l'Arabie Saoudite, ainsi que des États d'Amérique latine. Selon des statistiques rapportées par l'agence de presse chinoise Xinhua, le PIB combiné des six membres fondateurs de l'OCS, représenterait près de 16% du PIB mondial pour 43% de la population du globe. Mais l'objectif n'est pas spécifiquement économique, il est aussi, principalement, un partenariat stratégique. La Chine cherche à affaiblir les prétentions des États-Unis, et de leurs partenaires, dans la gestion des affaires du monde. La Chine se montre également très active au sein du groupe BRICS - Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud - regroupant des économies en devenir, où la Chine apparaît comme l'acteur principal. La Chine, en quelques décennies, est devenue une puissance impérialiste. Elle a théorisé la nécessité de redessiner l'ordre mondial et de bousculer toutes les règles imposées par les États-Unis. Elle le clame. Elle a largement contribué, avec la Russie, à contourner le système SWIFT d'échanges interbancaires en créant le SPSF<sup>18</sup>. Ce système de tran-

---

<sup>17</sup> Général (2S) François Torrès. *La prise de conscience de la menace chinoise* (Op cit)

<sup>18</sup> Système de transfert de messages financiers; en russe: Система передачи финансовых сообщений

saction confirme sa pertinence et se développe rapidement<sup>19</sup>. Il ne cesse de progresser et diminue progressivement la part du dollar dans le commerce international. Fin janvier 2023, l'Iran et la Russie ont conclu un accord pour l'utilisation de ce système, confirmant la dynamique du projet. Yuan et rouble, notamment, se substituent au dollar. Ainsi l'Arabie saoudite vend son pétrole à la Chine en yuans et la banque centrale indienne autorise désormais les paiements internationaux en roupies. Or le système SWIFT est, non seulement, un moyen d'échanges interbancaires, mais aussi un outil de renseignement sur toutes les relations commerciales entre les pays du monde. Le développement du SPFS va rendre de plus en plus opaque, pour les États-Unis et leurs alliés, les échanges économiques en dehors de leur zone. Ce déficit d'informations va, très certainement, gêner gravement la finance étatsunienne.

Il apparaît que le principe d'étendre ce système de paiement a reçu un avis favorable lors de la réunion des pays de l'OCS qui s'est tenue en Ouzbékistan, à Samarkand, en septembre 2022. Comme les BRICS+ (BRICS et les nouveaux postulants tels que l'Iran, l'Argentine, l'Arabie Saoudite, voire Israël) manifestent également beaucoup d'intérêt pour ce nouveau système, cela finit par constituer un ensemble considérable qui dispose des ressorts nécessaires pour influencer le monde. Ces pays représentent maintenant 75 % de la population mondiale, alors que l'Occident n'en représente plus que 12 %.

Cette tendance, déjà lourde, risque de s'amplifier par l'intégration de pays d'Amérique du Sud comme le Venezuela (que les États-Unis essayent désespérément de retenir), mais surtout de l'Afrique. L'exemple de l'Afrique du Sud influence certainement, et nombre de pays africains se rapprochent déjà de la Russie. Dans un tel contexte, le problème de la dette démesurée des États-Unis va se poser. Tant que les bons du Trésor Américain se vendaient, cette dette quittait le territoire étatsunien. Or, ces ventes semblent se raréfier, voire chuter considérablement. La fin du Dollar comme monnaie de compte serait désastreuse car l'énormité de la dette américaine (31 000 milliards de dollars fin 2022) pèserait alors de tout son poids non seulement sur l'économie étatsunienne, mais aussi sur celle de l'Occident. Il s'agit évidemment d'une action hostile menée en grande partie par la Chine. L'économiste chinois Hong Bing Song l'exprime clairement: « Pour créer un environnement financier libre, équitable et harmonieux dans le monde entier, il faut, en dernière analyse, promouvoir la re-monetisation de l'or »<sup>20</sup>.

De même l'Euro, dont les promoteurs avaient caressé l'idée d'en faire une monnaie « de réserve internationale » n'est plus en mesure de jouer ce rôle, n'offrant pas plus de garantie que le dollar. Ajoutons qu'en 2015, a été créée la Nouvelle Banque de Développement (NDB), sise à Shanghai. Elle regroupe les BRICS.

De tout ceci il résulte que le temps joue contre l'Occident et le dollar, et il est vraisemblable que, dans ce combat que mène l'Occident contre le reste du monde, ce dernier finisse par l'emporter. La Chine a fourbi ses armes, et les circonstances, créées souvent par les États-Unis et leurs alliés, lui ont permis de les affuter.

### *La Chine dans un bref résumé*

Il est évident que la Chine poursuit une volonté hégémonique sous-tendue par un désir de revanche né des humiliations subies au XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, par les puissances dominantes

---

<sup>19</sup> Depuis 2019, de nombreux accords ont été conclus pour relier le SPFS aux systèmes de paiement d'autres pays en Chine, en Inde, en Iran, ainsi qu'aux pays de l'Union Économique eurasiatique qui prévoient d'utiliser directement le SPFS.

Fin 2020, quatre-cents utilisateurs et vingt-trois banques d'Arménie, Biélorussie, Allemagne, Kazakhstan, Kirgizstan et Suisse sont connectées à SPFS

<sup>20</sup> « La guerre des monnaies »; Hong Bing Song; (Éditions Le Retour aux Sources)

de l'époque. Paradoxalement elle a été aidée dans cette ambition par l'Occident qui, pendant des décennies, a considéré ce pays comme l'atelier du monde, sans imaginer qu'il assimilait les technologies les plus avancées et devenait, sur tous les plans, un concurrent. Elle est désormais, non seulement une puissance nucléaire, mais aussi une puissance spatiale qui bénéficie d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Elle s'est constituée une clientèle. Elle a des obligés. Le constat est indéniable. La Chine a désormais non seulement la vocation, mais aussi les moyens d'imposer ses choix dans le monde. Elle s'en donne les moyens. En 2022, elle représentait 22% du PIB mondial, alors que les États-Unis avaient chuté à 15% et que l'Inde avait progressé à 7%<sup>21</sup>. Elle renforce sa marine, occupe indûment des îles et territoires, crée des structures économiques, financières et juridiques internationales, concurrençant celles dirigées par les États-Unis et l'Occident. Elle rassemble dans des organisations de coopération, des pays opposés au système unipolaire. Elle pénètre, par toutes sortes de biais, les États de la zone Indo-Pacifique. Elle investit en Afrique comme en Amérique latine. Avec son projet *Belt and road initiative*, BRI, les *Nouvelles routes de la Soie*, elle établit des liens économiques serrés et crée ainsi un réseau de partenaires. Elle corrompt. De plus l'Occident lui-même, ayant fait d'elle son fournisseur, s'est rendu dépendant d'elle. La Chine est déjà une puissance hégémonique dans son environnement immédiat et agit pour le devenir dans l'ensemble Asie-Pacifique-océan indien.

Elle conteste, très directement, la suprématie mondiale des États-Unis et surtout leur soutien à Taïpeh. Sa stratégie est multiforme. Elle agit « tous azimuts ». Elle a construit, en moins de dix ans, autant de navires de combat de premier rang que n'en possède la Royal Navy (Frégates et escorteurs lance-missiles, croiseurs de 10 000 tonnes, sous-marins et une première série de 4 porte-avions dont 2 sont opérationnels). La marine chinoise, appuyée par les missiles balistiques DF-21D, d'une portée estimée à 1500 km, dits « tueurs de porte-avions », est désormais en mesure de tenir à distance son ennemi potentiel étatsunien. Depuis 2020, elle intensifie ses raids aériens, souvent massifs, à la limite de l'espace aérien taïwanais. Elle mène des manoeuvres navales en mer de Chine du Sud et de l'Est, à tir réel, très réalistes. Elle a exprimé sa colère lors de la visite de Nancy Pelosi à Taïwan, le 03 août 2022, en réagissant, dès le 4 août, par une puissante manoeuvre d'encagement de l'île et le lancement de onze missiles vers des polygones d'exercice.

Dans cette ambition, la France est impliquée aussi bien par sa dépendance aux productions chinoises de hautes technologies, que par l'appétit de ce pays pour les terres françaises de l'Indo-pacifique, mais aussi par son alliance avec les États-Unis.

La France va donc être amenée à se positionner dans la question taïwanaise, pomme de discorde entre Washington et Pékin. Le faire ne sera pas aisé.

### *Des ambitions territoriales immédiates.*<sup>22</sup>

La Chine maintient sa prétention sur la quasi-totalité de la mer de Chine du Sud, soit 80 à 90% d'un espace marin dont la superficie équivaut approximativement à celle de la mer Méditerranée. Cette prétention est délimitée par un tracé en neuf traits (cf carte), qui trouve son origine en 1947, à l'époque où la Chine était encore sous régime nationaliste. Or cette ligne a été déclarée illégale, par la Cour Permanente d'Arbitrage (CPA) de La Haye le 12 juillet 2016, saisie par les Philippines, dont la ZEE était impunément violée par les navires chinois. La Chine récuse le jugement et renforce son emprise sur cet espace maritime dit aussi « langue de Buffle ».

---

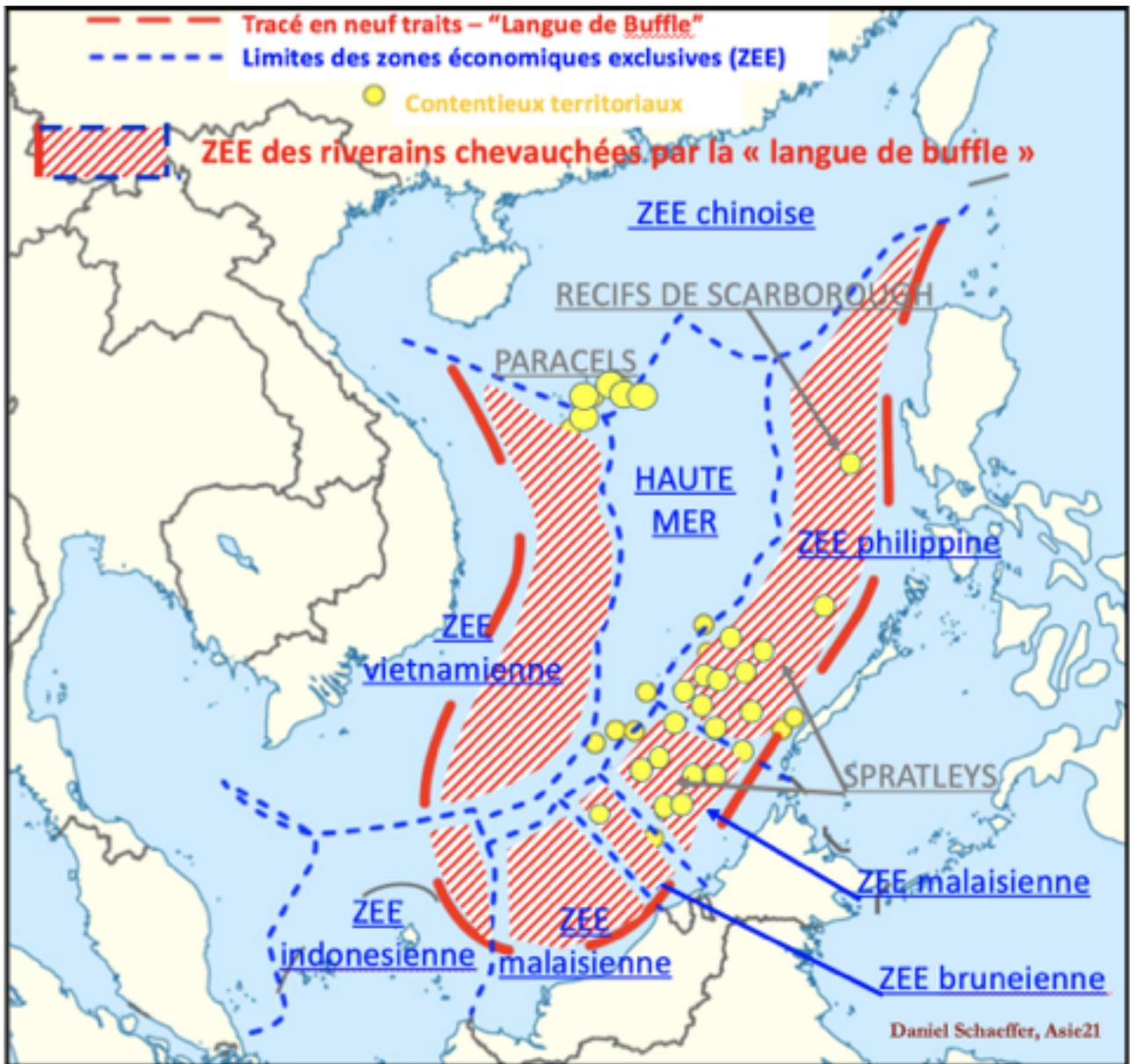
<sup>21</sup> Jacques Sapir

<sup>22</sup> Elles ont été particulièrement bien étudiées par le Général (2S) D. Schaeffer, analyste du groupe de réflexion Asie21 et membre du CRI ([www.asie21.com](http://www.asie21.com)) Nous lui devons l'essentiel des développements sur ce thème.

### *Les motivations accessoires*

La protection des ressources halieutiques pourrait être un enjeu. Chaque année, du 1er mai au 16 août, la Chine impose dans le sud de cet espace, un moratoire sur l'exercice de la pêche au nord du 12ème parallèle. L'objectif est de permettre le renouvellement des espèces, surexploitées. La décision a été prise sans aucune concertation avec les autres riverains. Il en est de même pour d'autres secteurs en mer de Chine de l'Est et dans tout le détroit de Taïwan. Sur ces deux derniers espaces marins, le moratoire est même prolongé jusqu'au 16 septembre. En outre, et en saison normale d'activités, les flottilles chinoises de pêche, ne se privent pas d'aller exercer leurs activités dans les ZEE des pays concernés, ainsi que dans la ZEE indonésienne. Une partie de ces flottilles est constituée des milices navales.

Cependant, de nombreux observateurs considèrent que la constance des ambitions chinoises, est liée à la volonté de Pékin de s'emparer des richesses en hydrocarbures, que renferme le plateau continental global. Il borde une large ellipse centrale de haute mer dont la profondeur augmente régulièrement de 800 vers 3000 mètres. Si l'on en juge par les activités chinoises de coercition menées par intermittence, parfois intensément, contre le Vietnam, la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie, dans les ZEE respectives de ces quatre pays depuis 2006, l'on pourrait effectivement en conclure, que ce sont bien lesdites richesses auxquelles les Chinois veulent seuls accéder.



Carte à comparer avec la carte des zones de tension



Carte extraite de « Grand Angle » : les revendications territoriales et maritimes de la Chine

On pourrait dire, aussi, que c'est pour protéger ses approvisionnements en hydrocarbures, en matières premières, en produits divers importés, qui transitent par ce segment de ligne maritime commerciale, constitué par la mer de Chine du Sud, que Pékin entend vouloir y exercer le droit de l'État en mer. Ce désir est logique dès lors que la Chine considère Nanhai Zhudao comme sa mer territoriale. Pour entretenir la fiction, ce n'est pas la marine de l'armée populaire de libération (MAPL) qui est investie de cette mission de sécurité et de contrôle de la navigation internationale in situ, mais les garde-côtes. Il s'agit d'une force paramilitaire dont les nombreux moyens équivalent ceux de la MAPL. La capacité d'intervention des garde-côtes a été renforcée le 22 janvier 2021, avec la promulgation de la « loi sur la police maritime de la République populaire de Chine ». Elle est entrée en vigueur le 1er février et elle s'appliquera « dans et au-dessus des zones maritimes sous la juridiction de la République Populaire de Chine » (article 3 de la loi). Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour interpréter l'intention de cette formulation imprécise. La Chine a déjà publié suffisamment de textes sur l'administration de Nanhai Zhudao à partir de la quasi-préfecture implantée depuis juillet 2012 sur l'île *Boisée* dans l'archipel des *Paracels*. L'application de cette loi ne pourra manquer de provoquer localement des crises, parfois même susceptibles de dégénérer jusqu'à un niveau paroxystique. Les garde-côtes ont en effet désormais le pouvoir de faire usage de leurs

armes, de poing comme de bord, contre ceux qui seront considérés comme des contrevenants, qu'ils soient locaux ou étrangers. Ils pourront même procéder au démantèlement d'installations considérées comme illégales, dans toute la zone, y compris sur les sites rocheux contestés.

### *La raison de fond à l'irrédentisme chinois*

La contestation sur les micro-territoires insulaires, la visée sur les hydrocarbures, la tentative d'instauration d'un quasi-monopole sur la pêche, et la volonté d'exercer le droit de l'État en mer à son profit sur toute l'étendue revendiquée, ne sont cependant pas les raisons profondes qui soutiennent la Chine dans sa volonté de ne rien céder dans le contrôle de la mer du Sud.

La raison essentielle de la détermination chinoise, est stratégique. Pékin veut pouvoir, dans les meilleures conditions possibles de sécurité, approcher des côtes nord-américaines ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), les *Jin*, à une distance de tir optimale pour ses missiles balistiques *Julang II*. Elle y est contrainte en attendant que la génération suivante, les sous-marins de la classe *Tang* et les missiles *Julang III*, devienne opérationnelle. Soulignons, que ces sous-marins et ces missiles ne sont pas destinés à l'attaque mais à la riposte; à la frappe en second pour employer la terminologie en vigueur, dans l'hypothèse où les États-Unis, ou d'autres, disposant aussi de l'arme nucléaire, s'aviseraient de frapper en premier.

Les *Julang II*, dont la portée maximale est de 7200 kilomètres, ne pourraient même pas atteindre Hawaï, ni l'Alaska, s'ils étaient tirés à partir des profondeurs de la mer de Chine du Sud. Dès lors, les sous-marins chinois sont mécaniquement contraints de sortir de cette mer s'ils veulent pouvoir frapper la côte ouest des États-Unis. Les *Jin* devraient s'avancer au moins jusqu'à hauteur de la dorsale Empereur-Hawaï<sup>23</sup>, définie d'ailleurs comme la troisième ligne de défense chinoise.

Pour l'heure, le problème qui se pose à ces SNLE est celui de leur déploiement à partir de leur port-base de *Sanya*, au sud de l'île de *Hainan*. Si cette difficulté est commune à toutes les puissances disposant de sous-marins de ce type, elle est rendue bien plus délicate pour la Chine, par la configuration géographique. Détectables, dès leur sortie, comme sous-marin possible ou probable, par les aéronefs équipés de systèmes spécifiques, ils sont également repérables par voie acoustique tant qu'ils n'ont pas atteint une profondeur sécurisante d'immersion. En effet, malgré les énormes progrès accomplis dans le domaine, comparativement aux 90 décibels de bruit général ambiant des océans, le bruit généré par les *Jin* se situerait encore, selon les sources, entre 110 et 140 décibels. Or ces SNLE doivent d'abord couvrir un peu moins de cent kilomètres en zone néritique<sup>24</sup> où la profondeur d'eau décline progressivement pour atteindre 200 mètres sur le rebord du plateau continental, avant de plonger dans les grands fonds. Par conséquent, même accompagnés d'une escorte de sécurité au départ de leur patrouille, ils peuvent être facilement détectés tout au long de leur parcours primaire, tant par voie aérienne que par moyens navals, avant de pouvoir se diluer dans les eaux noires. Cette zone de vulnérabilité explique pourquoi elle est un secteur privilégié des patrouilles maritimes aériennes étatsuniennes, avec les P3 Orion à partir de 2001, les P8-A Poséidon à partir de 2013, qui viennent parfois croiser jusqu'à 30 milles marins de la côte de Hainan, soit à moins de 18 milles de la limite de la mer territoriale légale de l'île.

---

<sup>23</sup> La chaîne sous-marine Hawaï-Empereur est composée de l'archipel d'Hawaï et des monts sous-marins de l'Empereur (ou chaîne de l'Empereur), une vaste région montagneuse sous-marine d'îles, de monts sous-marins, d'atolls, de bancs et de récifs le long d'un axe sud-est / nord-ouest, qui traverse une grande partie du nord de l'Océan Pacifique

<sup>24</sup> Zone néritique: zone qui s'étend de la marée basse à l'extrémité du plateau continental, jusqu'à une profondeur de 200 mètres.



les Soviétiques avaient adoptée, en décidant de faire des mers d'Okhotsk et de Barents des « bastions ». D'autres Anglo-saxons parlent d'application d'une sorte de doctrine de Monroe à la mer de Chine du Sud par les Chinois. Il faut ajouter à cela le détroit de Taïwan ainsi qu'un immense pan de la mer de Chine de l'Est, au motif que le plateau continental naturel chinois s'étend jusqu'au rebord de la fosse d'Okinawa.

Il est évident que lorsque les nouvelles générations de SNLE *Tang* et de missiles *Julang-3*, seront opérationnelles, dans deux à quatre ans a priori, la donne sera complètement changée puisque, avec une portée possible de 12 000 kilomètres, les *Julang-3* auraient la capacité d'atteindre la côte ouest des États-Unis, et a fortiori l'Alaska, sans être dans l'obligation de sortir de la mer de Chine du Sud. Mais il n'en reste pas moins que, même ne subissant plus cette contrainte, leur vulnérabilité resterait la même qu'aujourd'hui, dans toute la phase de sortie de port jusqu'à celle de l'engloutissement dans les profondeurs. C'est pourquoi, même avec l'apparition de la nouvelle génération de moyens de frappe en second, le souci des Chinois restera de pouvoir réaliser la sanctuarisation de cette mer du Sud. Il est certain que, dans cette perspective, ils sont dans l'obligation de puissamment développer leur flotte.

Ces actions pourraient avoir des conséquences autres que strictement locales. Tomohiko Taniguchi, conseiller de l'ancien premier ministre japonais Shinzo Abe, constatait que « si la mer de Chine devenait un lac chinois, cela bloquerait l'accès de pays comme le Japon, la Corée du Sud ou Taïwan, aux autoroutes maritimes des océans Indien et Pacifique ». Ces trois pays étant des alliés très proches des États-Unis, les avancées des chinois en mer de Chine, ne peuvent pas laisser indifférentes les puissances concernées. Les Taïwanais n'ont cependant pas réagi par eux-mêmes.

Nous pouvons cependant nous interroger sur ce qui serait un *casus belli*. Il est vraisemblable que le grignotage des souverainetés maritimes de ses voisins par Pékin, s'inscrive aussi dans sa volonté sans cesse affirmée de réintégrer Taïwan dans l'ensemble chinois.

### *Taïwan (La République de Chine)*

Si nous pouvons constater que la conquête maritime chinoise, jusqu'à ce jour, ne se fait pas par les armes en mer de Chine, mais plutôt par des aménagements, des occupations sans violence, et le mépris du Droit international, afin de créer un sentiment de lassitude et amener les pays frontaliers à céder, il se pourrait qu'il n'en soit pas de même s'agissant de Taïwan. Notons que la conquête de l'île résoudrait l'impasse stratégique, en offrant aux Chinois la possibilité de développer un port militaire majeur sur la côte Est de l'île, face au Pacifique. Il y existe de multiples petits sites qui peuvent être complètement re-configurés en amples bases navales, quitte à arracher des pans de montagne pour gagner les superficies nécessaires. Sur près de 200 kilomètres tout le long de la côte orientale, les profondeurs marines atteignent immédiatement le niveau bathyal presque partout : à 7 kilomètres de la rive, les fonds atteignent déjà 1 300 mètres.

Le bouleversement sauvage des îlots et des hauts-fonds marins, opérés dans les *Spratleys* pour les transformer en plateformes artificielles opérationnelles militaires, montre que les Chinois ne sont aucunement arrêtés par le gigantisme de telles tâches.

Afin d'éviter qu'une telle hypothèse se vérifie un jour, les États-Unis n'ont pas intérêt à ce que les Chinois fassent sauter le verrou taïwanais. Il boucle le chapelet des archipels de la mer de Chine de l'Est, celui des Ryukyu, et la succession des États-archipels de la mer de Chine du Sud que sont les Philippines, Bornéo et l'Indonésie jusqu'au détroit de Malacca. Tous ces archipels barrent la route à la marine chinoise vers le Pacifique et la contraignent à passer par tous les goulots d'étranglement que constituent les détroits.

C'est pourquoi, vis-à-vis de Taïwan, les États-Unis ont tout intérêt à mener une subtile activité de soutien à l'île, pour éviter de réveiller la fureur de Pékin qui n'hésiterait pas alors à se lancer dans une conquête par la force.

L'Île de Taïwan est devenue démocratique depuis la fin des années 80. Un mouvement indépendantiste, aujourd'hui au pouvoir, fait désormais jeu égal avec le vieux parti nationaliste héritier de Tchang Kai-chek.

Les incessants harcèlements militaires de Pékin ont fini par porter à la présidence la mouvance de rupture, toujours en tête dans les sondages, en amont des présidentielles de 2024. Mais tout n'est peut-être pas perdu si on se souvient que des deux côtés du Détroit, on continue à honorer Sun Yat-Sen<sup>25</sup>. Dans l'Île, même les présidents indépendantistes, prêtent serment devant son portrait.

Pékin fait valoir son droit historique, quel que soit l'état de l'opinion qui, tous partis confondus, rejette l'idée d'une réunification avec la Chine telle qu'elle est gouvernée aujourd'hui.

Située au débouché nord de la mer de Chine, ouvrant sur l'Asie de l'Est, l'Île est stratégiquement attachée aux États-Unis par le « Taiwan Relation Act » (1979), disposition de droit interne votée par le Congrès, obligeant l'exécutif étatsunien à réagir en cas d'agression chinoise, non provoquée par une déclaration d'indépendance. De cette relation naît évidemment une aggravation des tensions entre Pékin et Washington sur le sujet taïwanais.

### *La stratégie concentrique de la Chine inclut les territoires français.*

La Chine avance dans le Pacifique-Sud, et curieusement, ses investissements et certaines de ses propositions sont acceptées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ce qui peut s'avérer en contradiction avec les souhaits étatsuniens.

Depuis les années 1990, la Chine marque un intérêt certain pour l'Océanie, région qui se situe entre l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud. Cette région comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Micronésie, la Mélanésie (dont fait partie la Nouvelle-Calédonie) et la Polynésie. Pour cela, elle applique une manière douce pour influencer les gouvernements de ces États, tout en avançant ses pions...

Déjà, en 1976, six ans après l'indépendance des Fidji (archipel situé à 1295 km de la Nouvelle-Calédonie), la Chine a investi dans ces îles. Elle a ensuite développé, progressivement, des liens diplomatiques avec d'autres petits États du Pacifique. En 1989, la Chine est devenue un partenaire du *Forum des Îles du Pacifique*, la première organisation politique régionale, regroupant les dix-huit États du Pacifique-Sud. Depuis l'annonce en 2013 par le président Xi Jinping de l'ouverture des « Nouvelles Routes de la Soie », Pékin a réussi à associer à son projet, onze États du Pacifique-Sud: Nouvelle-Zélande, Îles Cook, Micronésie, Fidji, Kiribati, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Vanuatu, Îles Salomon et Samoa ; seules l'Australie, Nauru, Palau, Tuvalu et les Îles Marshall n'ont pas adhéré au projet.

---

<sup>25</sup> Il est considéré comme « le père de la Chine moderne ». Il a eu une influence notable dans le renversement de la dynastie Qing et l'émergence de la république de Chine. Il en fut le premier président.



*Les nouvelles routes de la soie (TV5 Monde)*

Le besoin de la Chine en ressources naturelles et en matières premières s'est considérablement accru depuis les années 1990. Pour cette raison le bassin Pacifique compte beaucoup dans la stratégie chinoise de sécurisation de ses approvisionnements. Grâce aux *routes de la soie*, la Chine espère également réinvestir ses surcapacités productives et signer avec les États concernés des contrats d'infrastructures, notamment portuaires et aéroportuaires. Ainsi la Chine projette de réaliser avec la République du Vanuatu (ex. Nouvelles-Hébrides), un port en eaux profondes à *Luganville* sur l'île d'*Espiritu Santo* au nord de l'archipel et un réseau de télécommunications à *Port-Vila*. Pour *Fairfax Media* (Australie), la construction d'un quai en eau profonde, officiellement destiné à accueillir des navires de croisière, pourrait aussi servir de point d'appui pour les bâtiments de guerre chinois, appelés à opérer dans le Pacifique-Sud, loin des côtes chinoises. Il serait également prévu d'agrandir la piste du petit aéroport de *Bauerfield*, à *Port-Vila*. Il faut souligner que le Vanuatu est situé à seulement 630 km de la Nouvelle-Calédonie...Un projet analogue serait à l'étude avec la République du Kiribati, un archipel situé à mi-distance entre Hawaii et l'Australie.

La Chine est devenue un important investisseur dans l'ensemble du Pacifique-Sud, en particulier en Australie où elle s'est impliquée dans les secteurs minier, gazier et agricole. En 2015, le groupe chinois *Shandong Landbridge Group* a obtenu pour 99 ans la gestion du port de Darwin, sur la côte nord du pays, en créant une filiale, *Landbrige Industry Australia*. En échange des aides accordées aux micro-États du Pacifique, Pékin tenterait d'obtenir des accords militaires ainsi que des autorisations d'exploitation de leurs ZEE, aussi bien pour les ressources halieutiques que pour les richesses de leur sous-sol marin.

En Polynésie française

En raison de ses besoins stratégiques pour les industries du futur, la Chine s'intéresserait aux fonds marins de la ZEE française du Pacifique, pour son abondance de minerais autour de Wallis (sulfures polymétalliques hydrothermaux), d'encroûtements de manganèse cobaltifère dans l'archipel des Tuamotu et de nodules polymétalliques à Clipperton.

Rappelons-nous qu'en 2007, sous la présidence du meneur indépendantiste Oscar Temaru, la Chine a ouvert un consulat à Tahiti sur la commune de *Puna'auia*, à 7 km de Papeete, dirigé par un diplomate de carrière. En reconnaissance, Oscar Temaru a obtenu le soutien de Pékin aux Nations Unies pour faire reconnaître : « Le droit inaliénable de la population de la Polynésie française à l'autodétermination et à l'indépendance » (résolution 67/265 adoptée sans vote le 17 mai 2013).

En 2011, *Faa'a*, la ville d'Oscar Temaru a été jumelée avec *Jiangying*, un port sur les rives du Yang-tsé, près de Shanghai. Trois ans plus tard, Papeete a à son tour été jumelée à *Changning*, une ville de la province du Hunan. Depuis 2013, l'Université de la Polynésie française (UPF) accueille un *Institut Confucius* qui compte aujourd'hui plus de 300 inscrits, avec pour vocation de créer des passerelles entre les cultures polynésienne, française et chinoise.

La Chine utilise l'importante diaspora chinoise installée dans les États du Pacifique-Sud comme relais d'influence. À Tahiti, la communauté chinoise est devenue en quelques générations, un acteur incontournable du monde des affaires et de la politique locale. Ainsi, en 2015, l'homme d'affaires Louis Wane a cédé au groupe chinois *HNA Tourism* deux hôtels 5 étoiles, le *Moorea Lagoon Resort* et le *Saint Régis* de Bora Bora. Le groupe chinois espérait développer le marché du tourisme entre la Chine et la Polynésie, pour atteindre 300 000 touristes chinois par an en 2020 grâce à l'ouverture d'une ligne aérienne directe depuis Pékin et Shanghai.

Lagon aux eaux turquoise, sable blanc, villas sur pilotis et jardins tropicaux sur 17 hectares, le *St Régis Bora-Bora* est désormais un hôtel chinois.

Le 6 avril 2020, à l'initiative de son Consul à Tahiti, la Chine a livré près de 2 800 000 masques chirurgicaux et 15 800 masques FFP2.

Le 6 novembre 2020, au moment de quitter ses fonctions, le consul Shen Zhiliang s'est félicité du développement rapide des échanges et coopérations amicaux entre la Chine et la Polynésie française au cours de ces dernières années, dans les domaines de la culture, de l'éducation, du tourisme, de l'économie et du commerce. Il a souhaité que la communauté chinoise de Polynésie et les ressortissants chinois continuent à mutualiser leurs forces, à promouvoir les échanges et les coopérations entre la Chine et la France et entre la Chine et la Polynésie française. Sa remplaçante, madame Qiang Dong, a dit vouloir continuer à travailler avec la communauté chinoise locale pour consolider ensemble l'amitié entre les peuples de la Chine et les peuples de la Polynésie française. Elle les a invités à retourner en Chine après la crise sanitaire, pour découvrir le développement et le changement de leur pays d'origine...

Plus grande consommatrice mondiale de ressources halieutiques, la Chine est à la recherche de nouvelles filières. Fin novembre 2019, depuis Shanghai, le PDG de *Tian Rui International* a déclaré vouloir faire de l'atoll de *Hao* « le plus grand projet aquacole du monde ». *Hao*, situé à 919 km de Tahiti, est l'ancienne base arrière (BA 185) du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) ; l'atoll dispose d'un port en eau profonde et d'une longue piste d'aviation de 3380 m. En visite en Polynésie du 24 au 28 juillet 2021, le président de la République Emmanuel Macron, interrogé à ce sujet, a mis en garde contre un projet aventureux financé par des investisseurs étrangers. Le président de la République, sans nommer directement Pékin et ses ambitions dans la région Pacifique, n'a pas caché qu'il considérait toutefois ce projet, comme une tentative de la Chine populaire d'avancer des pions en Polynésie française, déclarant même aux défenseurs du projet : « on ne peut pas être français un jour et chinois le lendemain »... Par contre, il a annoncé l'implantation prochaine d'un régiment du service militaire adapté (RSMA) sur l'atoll de *Hao*. Il ne semble pas qu'une proximité confirmée entre la France et l'OTAN puisse être d'une meilleure utilité pour contrer ces perspectives commerciales.

Pour la sinologue polynésienne Hinano Guérin, « la ZEE française du Pacifique est un enjeu évident pour le monde entier, un endroit très poissonneux, très riche en ressources géologiques, minières. C'est aussi une entrée pour rejoindre l'Antarctique, les terres Australes... On sait que l'Antarctique va jouer un rôle essentiel dans les années à venir. Et la Polynésie se trouve sur le chemin... La Polynésie française ne peut pas se permettre de ne pas coopérer avec la République Populaire de Chine, mais elle doit bien en définir les modalités. Et comme nous sommes une collectivité française, ça doit se faire avec le gouvernement français. »

En Nouvelle-Calédonie

Les visées chinoises dans le Pacifique se portent aussi en direction de la Nouvelle-Calédonie, en raison de son intérêt stratégique et économique : le territoire se trouve à proximité de l'Australie – il possède la deuxième réserve de nickel au monde, la Chine étant son premier client. Durant les neuf premiers mois de 2019, plus de 45 000 tonnes de nickel contenu (FeNi) ont été exportées de la Nouvelle-Calédonie vers la Chine (+17 %). Les usines chinoises d'acier inoxydable ont absorbé 72 % du ferronickel calédonien.

Durant les campagnes référendaires de 2018 et 2020, d'aucuns ont souligné le risque qu'en cas d'indépendance, la Chine s'implante massivement et durablement en Nouvelle-Calédonie. Dans l'éventualité où le « oui » l'aurait emporté lors du troisième et dernier référendum d'autodétermination du 12 décembre 2021, certains indépendantistes n'excluaient pas l'hypothèse que la Chine remplace la France comme puissance de tutelle.

Pour élargir la coopération avec la Nouvelle-Calédonie, Pékin compte localement sur l'Association d'amitié sino-calédonienne créée en 2016 dans le but de « développer des liens d'amitié entre les peuples, les associations, les autorités et les institutions de la Nouvelle-Calédonie et de la Chine. » L'association est en contact avec l'Association du peuple Chinois pour l'amitié avec l'Étranger (APCAE), connue des services de renseignement pour être le bras armé du parti communiste chinois, en vue d'accroître l'audience de la Chine à travers le monde. Le 1er décembre 2016, une délégation de l'APCAE conduite par son vice-président, Xie Yuan, a effectué une visite à Nouméa où elle s'est entretenue avec le président du gouvernement sur des projets de coopération, en particulier dans le domaine du tourisme. En octobre 2017, à l'invitation de l'association locale, l'ambassadeur de Chine en France (2014/2019), Zhai Jun, son épouse et des conseillers, ont séjourné une semaine en Nouvelle-Calédonie. Le député de Nouvelle-Calédonie Philippe Gomès, membre de la Commission des Affaires étrangères, se souvient que l'ambassadeur et sa délégation « ont vu tout le monde, ils demandaient de quoi nous avons besoin : tourisme, aquaculture, tout ce qui était susceptible d'intéresser, ils le proposaient. » Un protocole d'accord visant des échanges plus denses entre la Nouvelle-Calédonie et la Chine a été récemment signé à Pékin.

Février 2018, une délégation chinoise et des responsables du Groupement d'Intérêts Économiques « Nouvelle-Calédonie Tourisme », ont discuté d'aménagements bancaires pour faciliter la venue de touristes chinois sur le territoire calédonien.

Selon les services de renseignement français, la Chine soutiendrait les mouvements indépendantistes kanaks. Dans un rapport publié le 20 septembre 2021, l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), note que la Chine tente d'étendre son influence en Nouvelle-Calédonie. Le rapport souligne « qu'il y a eu des soupçons d'ingérence chinoise dans le référendum de 2018 sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. » De son côté, Bastien Vandendyck, expert en relations internationales, cité dans le rapport, déclare : « Si Pékin suit de très près la progression du camp indépendantiste, c'est parce qu'une Nouvelle-Calédonie indépendante serait de facto sous influence chinoise. »

## Que faire face à cette ambition de puissance?

### *Les États-Unis, l'OTAN et compagnie...*

Les États-Unis soutiennent Taïwan, non pas prioritairement pour des raisons idéologiques, mais pour des raisons stratégiques. Nous avons vu l'apport militaire que représenterait le rattachement de l'île à la Chine continentale et la facilitation d'accès des sous-marins à la mer profonde. Il lui permettrait un bond stratégique mettant les côtes étatsuniennes à portée de ses missiles balistiques. Il est certain aussi que le parti communiste chinois ne peut laisser indéfiniment subsister cette butte témoin de la Chine nationaliste. Cette réunification clôturerait enfin la guerre civile et offrirait un triomphe au parti communiste et au président Xi Jinping. Elle confirmerait surtout la dimension de la nouvelle Chine.

Autant dans l'affaire ukrainienne, l'engagement de Paris pouvait paraître critiquable, car cautionnant la politique extérieure des États-Unis, autant face à la Chine, la France est directement concernée. Cependant son attitude ne sera pas dépourvue de risques. Quelle que soit la position qu'elle adoptera, elle verra des menaces se concrétiser sur la *France archipélagique* en Indo-Pacifique. En restant neutre, elle pourrait s'aliéner ses voisins anglo-saxons qui n'acceptent sa présence que par simple pragmatisme. En soutenant les États-Unis dans une manoeuvre coercitive contre la Chine, elle risque là-aussi, une déstabilisation de ses possessions.

La première conclusion est donc l'impérieuse nécessité de renforcer à la fois sa présence politique, économique et militaire dans la zone

En prenant un peu de recul, il devient alors évident que nous vivons une confrontation entre deux ambitions hégémoniques. L'impérialisme étatsunien déclinant, face à un impérialisme chinois en expansion, donnent tout son sens au *piège de Thucydide*. L'expression est désormais connue mais il serait présomptueux de la prendre pour un effet de mode chez quelques intellectuels et polémologues. Thucydide dans son ouvrage *la guerre du Péloponnèse*, considère que cette guerre a été causée par l'inquiétude des Lacédémoniens face au développement d'Athènes. L'idée a été théorisée par Graham Allison dans les années 2010. Avec ses collaborateurs de l'université de Harvard, il a recensé dans l'histoire, 16 occurrences du *piège de Thucydide*. Il a constaté que 12 d'entre-elles ont débouché sur un affrontement. Cette étude a été publiée, en 2019, précisément, sous le titre *Vers la guerre: la Chine et l'Amérique dans le piège de Thucydide ?* Allison soutient l'idée que l'inquiétude paranoïaque d'un des protagonistes fait face à l'hubris de son rival. La Chine et les États-Unis, à l'évidence, se trouvent dans cette situation préalable à un affrontement.

Taïwan n'est donc qu'un prétexte. Tout comme l'Ukraine a été considérée par Washington comme le lieu de provocation idéal de la Russie pour la conduire à un conflit et la disloquer. Les stratèges étatsuniens estimaient qu'il fallait se débarrasser de l'hypothétique menace russe, qu'ils regardaient comme l'héritière de la menace soviétique, avant d'affronter la puissance chinoise montante. L'opération présentait surtout l'intérêt notable d'éviter un rapprochement de ce pays avec l'UE, qui aurait fini par constituer un ensemble concurrent sérieux à la suprématie économique, voire politique des États-Unis d'Amérique. L'opération devait aussi déboucher sur l'affaiblissement de l'UE. C'était le principe « d'une pierre deux coups »...

Nous savons que les événements ne se sont pas déroulés conformément aux souhaits de Washington. Au résultat, les États-Unis ont renforcé économiquement, militairement et politiquement la Russie, qui s'est rapprochée de la Chine, et donné ainsi un supplément de puissance à leur futur adversaire. Simultanément ils ont affaibli leurs alliés européens.

Dans l'affaire ukrainienne, les États-Unis ont impliqué leurs alliés au sein de l'OTAN. Ils ont utilisé cette organisation, en faisant fi de l'article 5 du traité constitutif, qui ne prévoit d'engagement de

## États-Unis : dans la zone indo-pacifique, quels accords de coopération de défense et alliances militaires en 2021 ?

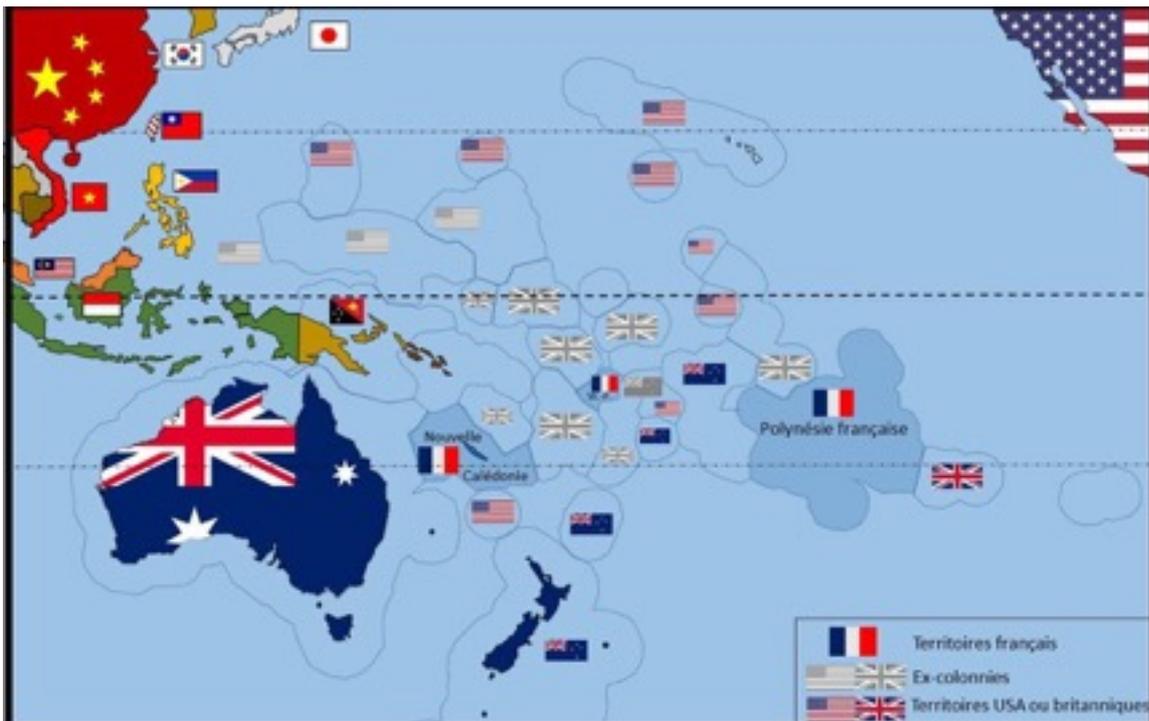


Carte indiquant les différents accords impliquant les États-Unis en Indo-Pacifique.  
(Source Diploweb; conférence du Dr P. Milhet)

l'Alliance qu'en cas d'agression contre un pays membre. Or l'Ukraine n'est pas membre de l'OTAN. Mais ce n'était pas la première fois que cette organisation était utilisée en dehors de son cadre légal. L'appui à la dislocation de la Yougoslavie en est probablement l'exemple le plus criant, où nous pouvons déceler les prémices de l'engagement face à la Russie. Il se serait agi d'éliminer un allié de Moscou... Nous pourrions évoquer également l'utilisation de l'OTAN en Irak ou en Syrie, pays proches de la Russie.

Face à la Chine renforcée, les États-Unis ont besoin, là aussi, d'alliés. Ils ne peuvent engager un conflit, quelle que soit son intensité et sa nature, seuls, sans soutiens. Il est probable qu'ils chercheront à impliquer l'OTAN, éventuellement avec des modifications statutaires. Si nous devons en juger par l'alignement des pays européens et du Canada dans le conflit russo-ukrainien, il est vraisemblable qu'ils l'obtiendront. Déjà, préparant l'avenir, les pays membres de l'OTAN ont entamé des discussions sur l'accroissement de leurs dépenses de défense. Le secrétaire général de l'Alliance, Jens Stoltenberg, juge que le chiffre de 2% du PIB consacré à ces dernières, devait désormais être considéré comme un seuil. S'appuyant sur l'expérience du conflit en cours, il précise son point de vue: *Lorsque nous voyons les besoins en munitions, en défense aérienne, en formation, en prépa-*

ration pour les capacités de pointe, il est évident que ces 2% de dépenses de défense sont un minimum. Le ministre français des Armées, Sébastien Lecornu, a rappelé, quant à lui, l'engagement de la France de procéder à des investissements massifs dans sa défense avec le montant inédit de 413 milliards d'euros. Dans l'Union européenne, l'Allemagne et les Pays-Bas, plaident pour une présence affirmée de l'OTAN en Indo-Pacifique. Ces deux pays souhaitent « oeuvrer dans l'OTAN pour développer des relations avec des « partenaires à travers le monde » (dont l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud) », ces quatre pays étant déjà engagés avec l'OTAN dans le cadre d'un *Programme Personnalisé de Partenariat de de Coopération* (IPCP). L'Allemagne, sans aucun doute sensible à l'influence étatsunienne dans le cadre otanien et décelant dans cet alignement une possibilité d'accroître son rôle géopolitique, continue à se montrer très allante en ce sens. Rappelons fortement que ce souhait d'implication de l'OTAN, s'il allait au delà d'une simple coopération, pour aboutir à un engagement dans un conflit en Indo-Pacifique, serait une violation de ses statuts. Ce ne serait pas étonnant, tant les Anglo-saxons ont fait du mensonge et de la manipulation du Droit, une des composantes de leur politique internationale, ce qui, d'ailleurs, les rend peu crédibles dans leurs discours et propositions. Cette façon de faire est, très vraisemblablement, une des causes principales du discrédit de l'ensemble dit « occidental » dans de nombreux pays, et de cette volonté de plus en plus affirmée d'oeuvrer pour un monde multipolaire.

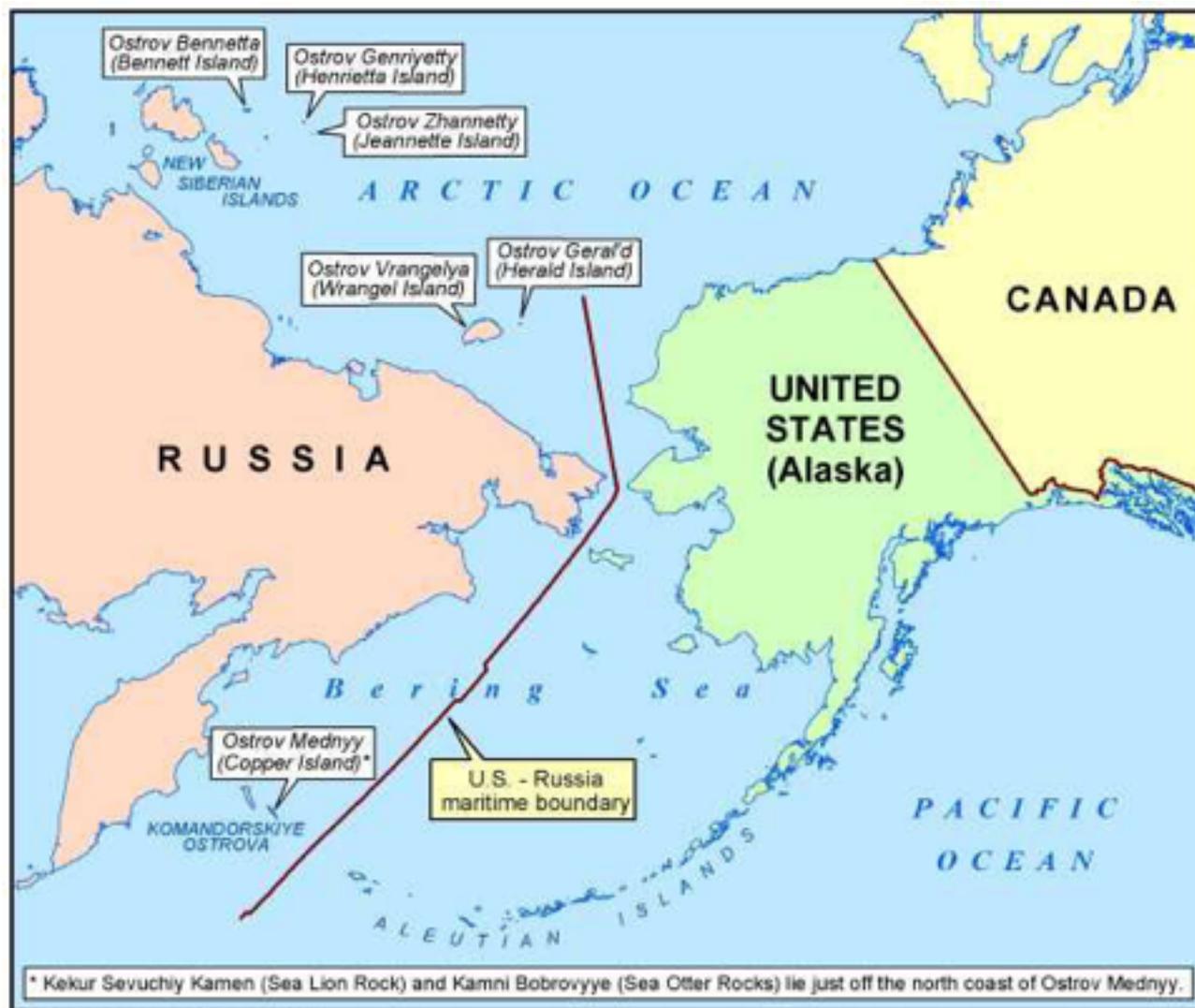


Les puissances en Asie-Pacifique- Carte extraite de la revue « conflits »

Mais l'apport otanien ne sera pas suffisant. Il est vraisemblable que les États-Unis solliciteront l'appui du Japon et de la Corée du Sud. Ces alliances asiatiques, auxquelles il est possible d'ajouter les Philippines, se rapprochant actuellement de Washington, établissent, quant à elles, un contact physique direct avec la Chine. Sans s'appesantir sur l'opposition sévère entre les deux Corée qui, à l'occasion d'un conflit entre Chine et États-Unis, deviendrait vraisemblablement incandescente, il nous faut rappeler que Pyongyang dispose de l'arme nucléaire. Son régime, dictatorial, marqué par

la violence et la militarisation, est coutumier des provocations. Il est vraisemblable que seule la Chine pourrait éviter un dérapage nucléaire. En revanche Pékin pourrait utiliser cet allié redoutable, dans des opérations terrestres, où la Chine n'apparaîtrait pas directement.

Il est essentiel de souligner la situation particulière du Japon, à la fois voisin de la Chine et de la Russie, avec laquelle, d'ailleurs, existe un contentieux à propos des îles Kouriles.



Names are not necessarily authoritative

Proximité territoriale entre la Russie et les États-Unis (Wikipédia).

Depuis 2016, au travers du *Programme Individuel de Partenariat et de Coopération Japon-OTAN* (IPCP)<sup>26</sup>, révisé tous les deux ans, le Japon et l'OTAN sont déjà liés en termes de coopération de sécurité, une coopération limitée, pour l'heure, à des échanges et à des rencontres, Elle s'appuie sur de multiples principes visant au « maintien » et au « renforcement d'un ordre international libre et ouvert fondé sur le droit ». La dernière mise à jour de l'IPCP Japon-OTAN remonte au 26 juin 2020. Elle pourrait évoluer vers davantage d'engagement. Les Japonais ont, en effet, pris conscience de la menace que la Chine fait peser sur le sud des îles Ryukyu. Ils s'inquiètent aussi d'une attaque généralisée sur l'archipel, combinant des forces russes et chinoises. Dans cette hypo-

<sup>26</sup> En Anglais: Individual Partnership and Cooperation Programme

thèse, le gouvernement a doublé le budget de la Défense, le portant à 2% du PIB. L'état-major nippon redéploie aussi son dispositif, en renforçant la défense des Ryukyu et en accélérant les programmes d'armement.

Soulignons également que l'échec de l'Alliance Atlantique en Ukraine, visant à l'affaiblissement définitif de la Russie et à sa dislocation, pourrait aboutir à en faire un allié majeur de Pékin, auréolé auprès de très nombreux pays, de ce qui serait considéré comme une victoire. Le Japon pourrait donc se trouver dans une situation périlleuse, dont l'analyse pourrait amener ses responsables à une attitude prudente, non conforme aux souhaits et besoins de Washington. Le renforcement de son dispositif militaire a davantage une vocation dissuasive qu'un signe de ralliement aux ambitions étasuniennes. Quant à la Russie, il suffit de regarder une carte pour constater qu'elle jouxte l'Alaska et donc les États-Unis<sup>27</sup>. Rappelons que l'Alaska était à l'origine un territoire russe, acheté par les Américains, en 1867, pour 7 millions de dollars. Alors que l'Alaska avait perdu de son importance géostratégique depuis la dislocation de l'URSS, la fonte des glaces, les ressources du sous-sol et la politique de la Russie en réaction à l'hostilité étatsunienne, lui ont rendu de l'importance dès les années 2020. D'ailleurs le 6 juillet 2022, le président de la Douma, Viatcheslav Volodine, a menacé de récupérer l'Alaska, ce qui évidemment n'était qu'une provocation... Observons toutefois que la Russie, alors qu'elle se trouvait engagée dans « l'opération militaire spéciale » dans le Donbass, a organisé une vaste manœuvre internationale en collaboration avec la Chine, baptisée « Vostok 22 » dans son extrême-Orient, plus précisément dans la région du Primorié,<sup>28</sup> en mer du Japon et en mer d'Okhotsk. Près de 50 000 soldats, 140 avions et hélicoptères, 60 navires de guerre, y ont participé pour des « entraînements à des actions offensives et défensives ». Des contingents militaires et des observateurs de l'Organisation du Traité de Sécurité Collective (OTSC)<sup>29</sup> et de l'OCS, l'Organisation de Coopération de Shanghai, y ont pris part. Cette participation de l'OCS rappelait, évidemment, que la Russie appartenait à une organisation géopolitique ambitieuse.

### *Le risque*

Une évidence s'impose aussi. La Chine et ses « alliés » représentent la majorité de la population de la planète. Elle est suivie par de nombreux pays dont le nombre pourrait augmenter en cas de cristallisation des oppositions entre les deux adversaires, tant la volonté de se dégager d'un monde unipolaire étatsunien gagne en ampleur. Washington risque donc de voir ses soutiens réduits à la seule Alliance Atlantique. Il est même difficile de dire qu'ils obtiendront le soutien ferme de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, malgré leur proximité culturelle et l'accord AUKUS pourtant imaginé dans la perspective d'un affrontement avec la Chine. Ces deux pays, non seulement entretiennent aussi des relations importantes avec la Chine, mais se trouvent, d'une certaine manière, en première ligne. Ils seraient, à l'évidence, parmi les premières victimes d'une conflagration.

De plus, il est fort probable, compte tenu du risque énorme que ferait planer un conflit ouvert entre, principalement, la Chine et les États-Unis, que des pays en viennent à se rétracter en avançant toutes sortes de prétextes pour ne pas s'engager.

---

<sup>27</sup> Le détroit de Béring, ou détroit de Behring, sépare d'environ 83 km la Sibérie orientale de l'Alaska (89 km entre le cap Dejnev, en Russie et le cap du Prince-de-Galles, en Alaska) et relie la mer de Béring, dont il est une partie, à la mer des Tchouktsches. Il doit son nom au navigateur Vitus Béring (1681-1741), un explorateur danois au service de la marine russe qui a traversé le détroit durant l'été 1728. (Wikipédia)

<sup>28</sup> Province de l'extrême-Orient russe donnant sur la mer du Japon. Sa capitale est Vladivostok

<sup>29</sup> L'OTSC regroupe l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Russie et le Tadjikistan. Dans les faits, la coalition est largement dominée par la Russie.

Dans un tel environnement, et dans la perspective d'un conflit ouvert, les États-Unis ne semblent pas en position favorable. Leur situation s'avère d'autant moins propice, qu'ils sont riverains du même océan que la Chine et que, pour la première fois de leur histoire, leur propre territoire continental pourrait se voir menacé. Nous l'avons déjà évoqué, un affrontement terrestre, à la suite de l'échec de la dislocation de la Russie, est désormais difficile à envisager. La masse continentale chinoise, l'énormité et l'homogénéité de son peuplement, constituent des obstacles majeurs à toute tentative d'invasion.

Le risque de dérapage nucléaire est donc présent. Nous voyons mal comment les États-Unis pourraient agir directement au plan militaire pour contrer la puissance chinoise.

Est-ce que l'occupation par la force de Taïwan serait considérée comme un casus belli ? Si oui, alors, compte tenu de l'orgueil de l'un et de la xénophobie de l'autre, nous pouvons affirmer que le seuil de l'utilisation de l'arme nucléaire risquerait d'être franchi. Ce risque se montre d'autant plus grand que l'affrontement terrestre relève, nous venons de le voir, d'une quasi impossibilité hormis sur le théâtre européen entre la Russie, alliée de la Chine, et les nations otaniennes, ou sur le théâtre coréen.

Est-ce que la situation peut dégénérer? C'est évidemment la question que nous pouvons nous poser au constat du risque encouru d'affrontement, impliquant, cette fois directement, les cinq puissances membres du Conseil de sécurité, toutes détentrices de l'arme nucléaire. Une conséquence serait évidemment un discrédit total de l'ONU et un bouleversement fondamental des relations mondiales.

Le facteur déclenchant pourrait être, assurément, la proclamation d'indépendance de Taïwan. Pékin, depuis toujours, a fait de la réunification une question de principe. Soulignons que cette appartenance de Taïwan à la Chine a été admise par tous les États, à partir de 1964. La France gaullienne l'a reconnue en premier, et plus tard les États-Unis ou encore le Japon. La Chine communiste, naturellement, a pris la place de la Chine nationaliste à l'ONU, le 25 octobre 1971, et l'a remplacée comme membre permanent du Conseil de sécurité. La Chine poursuit une volonté de domination portée par le parti communiste. *Le Parti communiste chinois ne changera pas, il restera brutal et il est très loin d'exprimer la subtilité de l'ancestrale pensée chinoise.*<sup>30</sup> C'est en fait, bien sûr, la raison de fond de l'antagonisme avec les États-Unis.

En contradiction avec leur attitude ancienne, les États-Unis n'acceptent pas la perspective de cette réunification et souhaiteraient que Taïwan déclare son indépendance pour éviter, comme il a été démontré, l'arrivée de la Chine sur une position stratégique favorable. Mais aussi parce que Taïwan est un fournisseur de produits de haute technologie. Ils ont trouvé avec Taïwan, un prétexte pour initier une lutte contre la montée en puissance de la Chine. Cette pression a surtout été intense sous le gouvernement du président Trump dont le secrétaire d'État, Mike Pompeo, en janvier 2021, a rompu avec la réserve, jusque-là observée, en autorisant les diplomates étatsuniens à entrer directement en contact avec les autorités taïwanaises. Sous la présidence de Joe Biden, la pression, pour pousser l'île à une déclaration officielle unilatérale d'indépendance, s'est atténuée.

Comme les États-Unis, la Chine soutient l'application du Droit international quand il lui est utile. Ainsi le Droit à l'autodétermination, pour l'un et l'autre, n'est-il reconnu que s'il permet de poursuivre leurs intérêts.

Quelques indices semblent évoquer la prise de conscience par Washington des risques que laisse planer l'incertitude sur l'avenir de Taïwan. Les Étatsuniens prennent des précautions. Dans sa guerre commerciale contre la Chine, le gouvernement des États-Unis, cherche à re-localiser la production de semi-conducteurs sur le sol national et inciter les entreprises productrices à s'y installer. Les puces électroniques et tous les semi-conducteurs, sont devenus aussi indispensables que le pétrole a pu l'être pour l'économie du XXème siècle. Le pétrole se montre relativement abondant et

---

<sup>30</sup> Général (2S) François Torrès; *Op Cit.*

assez bien réparti à la surface du globe, tandis que l'industrie des semi-conducteurs, est concentrée dans quelques pays. Cette production est très largement dominée par Taïwan, qui a construit une filière difficile à concurrencer. La *Taiwan Semiconductor Manufacturing Company*, TSMC, fournit aujourd'hui plus de la moitié de la demande mondiale et 85% des semi-conducteurs d'une taille inférieure à 7 nanomètres. Du fait des tensions commerciales et géopolitiques avec la Chine, la satisfaction des besoins des grandes firmes étasuniennes de production de semi-conducteurs, est devenue stratégique. En cas d'invasion de Taïwan, les États-Unis n'auraient guère d'autres options que se tourner vers la Corée du Sud pour produire des super-puces. Cependant la gravure de *Samsung* s'avère bien moins performante que celle de TSMC.

Grâce aux nouvelles usines étasuniennes du premier producteur mondial de puces électroniques, les États-Unis sont désormais sur le point de parvenir à l'autonomie pour couvrir leurs propres besoins. TSMC a annoncé récemment son intention de se développer en Arizona où les puces produites seront gravées en 4 nanomètres, ce qui n'a d'équivalent dans le monde que chez TSMC à Taïwan. Il est singulier de noter que cette politique n'est pas appréciée par le Japon et les Pays-Bas, pourtant alliés des États-Unis, car ils sont impliqués dans le processus de fabrication et craignent de se voir spoliés.

Quant à Taïwan, tous les observateurs le constatent, ses investissements en Chine continentale se sont fortement accrus dans les années 1990, pour exploser dans les années 2000. Implantés dans un premier temps essentiellement dans les provinces du sud-est (Fujian, Guangdong), les hommes d'affaires de l'île ont ensuite progressé le long de la façade littorale d'une part, et vers l'intérieur des terres le long du fleuve Yangzi, d'autre part. Ils sont aujourd'hui présents sur l'ensemble du territoire chinois. Mais cette évolution a pris une nouvelle dimension avec le projet de zone économique sino-taiwanaise (ECFA) lancé en 2008, qui tend à intégrer Taïwan dans la sphère économique chinoise, et qui fait ressurgir le spectre de la menace chinoise. Ajoutons que des liaisons aériennes directes ont été établies entre l'île et la RPC. Le poids croissant de la Chine sur la scène économique mondiale, la rend incontournable quels que soient les pays, et Taïwan ne fait pas exception, mais s'y ajoute l'intimité dans une culture traditionnelle et un passé commun. Les arrière-pensées politiques, en Chine comme à Taïwan d'ailleurs, se cachent, assurément, derrière les accords économiques. Taïwan est entrée dans un jeu délicat inquiétant les États-Unis.

### *La prise en compte du risque?*

On ne peut pas à la fois constater qu'en Ukraine, les États-Unis évitent l'affrontement direct avec les 6000 têtes nucléaires russes, et faire l'hypothèse que, dans le Détroit de Taïwan, ils ne prendraient pas en considération les 300 têtes chinoises. De même, à Pékin, une opération d'invasion de l'île, dont tous les commentateurs analysent l'hypothèse au bilan de la guerre en Ukraine, est considérée avec prudence par les militaires.

Même si en public, l'appareil d'État répète que la machine de guerre est prête à l'invasion, les stratégies conçoivent que dans l'île très montagneuse, une résistance, facilitée aussi par les 120 km du bras de mer du Détroit, pourrait être au moins aussi efficace que dans les plaines à blé de l'Ukraine.

L'appareil du parti n'a pas d'autre légitimité que la performance. Il a porté le projet de réunification à un niveau de patriotisme tel, presque mystique, qu'un déboire militaire entraînerait des conséquences politiques dont l'enchaînement catastrophique, pourrait aller jusqu'à la remise en cause de sa prévalence.<sup>31</sup>

---

<sup>31</sup> Général (2S) François Torrès *op cit*

Tout le système politique, où la moindre nuance ne peut s'exprimer, pourrait s'effondrer. Nous pouvons ajouter la remarque souvent répétée par l'actuel premier ministre japonais, selon laquelle, en Asie-Pacifique, la montée aux extrêmes a eu lieu en 1945. Cette perspective est très dissuasive.

En Chine, les indices de la volonté d'alléger les tensions sont perceptibles. Lors de son discours de nouvel an du calendrier romain, Xi Jinping, abordant la question de Taïwan, s'est, pour la première fois depuis longtemps, abstenu d'évoquer l'éventuel usage de la force en cas de déclaration d'indépendance, resserrant son propos à « l'espoir d'une réconciliation des Chinois » de part et d'autre du Détroit.

Le 25 janvier 2023, le Colonel Zhou Bou, expert au centre d'études de sécurité et de stratégie de l'Université Qinghua à Pékin, a publié un article dans le *South China Morning Post*, insistant sur l'urgence de reprendre les échanges entre les deux armées, pour étudier la mise en œuvre de mesures de confiance et un mécanisme commun de gestion de crise destiné à éviter un dérapage.

Début février, juste avant la destruction du premier ballon survolant le territoire nord-américain qui a enflammé les réactions nationalistes chinoises, Wang Yi, le ministre des AE, entré au Bureau Politique lors du 20ème Congrès, appelait à éviter les malentendus. Il a ainsi affirmé que « la partie chinoise s'efforcera de maintenir le contact avec Washington, pour *gérer au mieux une situation imprévue* ». Simultanément, dans une très rare occurrence de contrition, Pékin admettait avoir commis une erreur et regrettait la course erratique de son ballon.

Peu après, Joe Biden déclarant qu'il s'entretiendrait bientôt avec Xi Jinping, a lui aussi manifesté son intention de réduire la tension suscitée par la visite à Taïwan, de Nancy Pelosi au début août 2022.

Le 16 février, lors d'une conférence de presse à la Maison Blanche, il reconnaissait, sans le dire explicitement, une bévue, en déclarant que les « trois objets » non identifiés détruits par l'US Air Force et l'armée de l'air canadienne au-dessus de l'Alaska et du Canada, entre le 10 et le 13 février « n'étaient pas des ballons-espions, mais probablement des équipements liés à des compagnies privées ou à des institutions de recherche ».

Mais quarante-huit heures plus tard, alors qu'il apparaissait que la destruction médiatisée du ballon chinois, le 4 février, restait, quinze jours après une humiliation toujours mal vécue par Pékin, les tensions montèrent brutalement d'un cran. Lors de leur rencontre, le 18 février 2023, en marge de la Conférence de sécurité de Munich, Antony Blinken et Wang Yi, se menacèrent mutuellement.

À l'observation de la situation, il semble bien que les deux adversaires, malgré des gesticulations à destination des opinions, veuillent éviter l'irréparable, même si le risque nucléaire demeure grand. Ce qui ne signifie, en aucune manière, qu'ils renonceront à leurs ambitions. Il est donc vraisemblable que nous allions vers un conflit indirect, hybride, faisant appel aussi bien à des opérations militarisées par belligérants accessoires, qu'économiques, financières et politiques, visant toutes, un affaiblissement. La France peut ainsi être une victime collatérale ou au contraire, tirer bénéfice de cette situation. Le résultat tiendra dans la capacité de ses gouvernants, à mettre en œuvre une politique offrant une forte lisibilité à ses positions, et valorisant sa dimension de puissance majeure et indépendante.

*Quelle attitude pour la France confrontée à un dilemme*

La France, impliquée en tout état de cause dans cette opposition entre deux impérialismes, doit ainsi trouver les voies et moyens d'éviter le pire et surtout de protéger ses terres et son domaine maritime. Des deux côtés elle doit faire face à des risques pour sa souveraineté. Elle ne peut plus persister dans un suivisme dégradant pour son image et peu conforme à son histoire.

Il est certain que son appartenance à l'OTAN la lie aux États-Unis et aux autres membres de l'Alliance. Cependant l'OTAN, statutairement n'a pas à agir en dehors des rives de l'Atlantique; de plus elle ne peut intervenir, en vertu de l'article 5, que si un de ses membres est agressé. Il y a là une faille dans la vraisemblable intention de Washington d'impliquer cette Organisation, dans une quelconque forme de conflit avec la Chine, au prétexte d'une éventuelle invasion chinoise de Taïwan. Il apparaît, d'évidence, que cette implication de l'OTAN, en violation avec ses statuts, est quasiment acquise et admise par au moins la majorité des membres de l'Organisation, si on se réfère aux souhaits exprimés par quelques-uns et par les États-Unis eux-mêmes. Un tel comportement, faisant fi du Droit existant, pourrait tout aussi bien permettre à Pékin de se dédouaner du peu de cas que la Chine fait du Droit de la mer dans son environnement immédiat. Plus généralement elle malmène le Droit international depuis des décennies, dans son voisinage. Il y a là de quoi s'inquiéter pour le respect de notre souveraineté sur nos ZEE, mais aussi pour le maintien de ce Droit international, pourtant indispensable dans les relations entre États. Revisiter le concept de droit international est donc urgent pour permettre les sorties de crise. En effet, en toute logique, le Droit international naît des décisions prises au sein de l'Organisation des Nations Unies de manière formelle. Ainsi en a-t-il été lors de la reconnaissance de Taïwan, comme partie de la Chine, au moment de l'octroi à Pékin du siège au Conseil de Sécurité.

Mais existe également le principe du droit des peuples à l'autodétermination sur lequel se fonde l'idée de l'Occident, quand elle lui est utile, de devoir protéger Taïwan de toute incursion de la Chine continentale.

La reconnaissance d'un droit d'ingérence humanitaire n'a pu trouver d'application que dans la courte période unipolaire où la puissance occidentale dominait la planète. Les fruits de son application n'ont guère laissé de souvenirs marquants, tant il masquait mal une volonté dominatrice quasiment colonialiste.

Dans la guerre civile qui a entraîné la pénétration russe sur le sol ukrainien violant les frontières reconnues à l'Ukraine - y compris par la Russie - la validité des référendum a été contestée par l'OTAN et l'UE. Lors de ces consultations les provinces rebelles déclaraient pourtant leur volonté de s'affranchir du pouvoir de Kiev, et sollicitaient l'intervention russe.

La situation qui se développe à Taïwan présente quelques analogies dont les bases de jugement demandent cependant à être juridiquement affinées.

Les conventions passées entre quelques États ne suffisent pas à établir un fondement de droit international, de valeur suffisamment établie, pour envisager leur reconnaissance par l'ONU.

Inciter vivement à rendre à l'ONU tout son rôle est d'actualité. Bien évidemment, nous devons admettre que, dans le contexte actuel, les liens entre la Chine et la Russie, puissances toutes deux membres permanents du Conseil de Sécurité, pèsent d'un poids à ne pas négliger face aux États-Unis et à leurs alliés. Contribuer à la **restauration du socle de la Charte des Nations-Unies** comme assise des prises de position en matière de négociations internationales, et définir les conventions passées, à ce niveau, comme supérieures à celles négociées au plan régional, pourrait être un objectif pour la diplomatie française.<sup>32</sup>

À cet égard il serait simplement de bon sens, de restituer au corps diplomatique toute sa substance. Les relations internationales ne peuvent reposer sur le seul chef de l'État. Avec ses 163 ambassades, la France dispose du second réseau diplomatique au monde, à égalité avec la Chine, et derrière les

---

<sup>32</sup> M. Marcel Jayr; Président délégué de l'association des anciens auditeurs IHEDN pour les P.O et l'Aude.

États-Unis (168). Il ne peut être efficace que si la compétence des diplomates est reconnue, protégée et utilisée.

Il est donc clair que si l'OTAN décidait d'intervenir militairement en Indo-Pacifique, la France pourrait se voir impliquée dans l'accomplissement des desseins étatsuniens, face à la Chine, d'autant plus que les résolutions, désormais, seront prises à la majorité et non plus à l'unanimité. En tant que membre de l'OTAN, par conséquent partenaire indirecte des quatre pays couverts par un IPCP, le risque, pour elle, deviendrait réel le jour où il serait proposé, à ces quatre partenaires, de porter les accords existants à un niveau supérieur de coopération opérationnelle. Le but poursuivi serait de répondre à une situation de crise aggravée, ou de guerre, quelle qu'en soit la forme. La France pourrait, certes, s'y opposer en arguant de l'impossibilité statutaire. Mais cet argument n'aurait vraisemblablement que peu de poids. Il apparaîtrait en contradiction avec son engagement actuel, aussi sa position étonnerait et, si elle était exprimée, n'aurait que peu de chance d'être suivie, sauf par quelques rares États déjà suspects de modération à l'égard de la Russie. Retenons que deux pays, l'Allemagne et les Pays-Bas, sont particulièrement favorables à cette implication. Ils n'ont, pourtant, sur le plan militaire, aucune signification stratégique dans cette région du monde, ce qui n'a pas empêché le gouvernement français d'aider son voisin germanique à montrer sa volonté d'engagement. Ainsi le 23 janvier 2022, à la suite de la rencontre des ministres français et allemand en charge des Armées, a été prise la décision de « réaliser un exercice naval bilatéral dans l'Indo-Pacifique d'ici fin 2024 ». Il devrait se dérouler dans les mers proches des possessions françaises, soit du côté de la Polynésie, soit du côté de la Nouvelle-Calédonie, soit du côté de l'île de la Réunion. Certes il ne s'agira que d'un exercice, dont le thème sera sans doute éloigné de la situation en mer de Chine du Sud, mais son interprétation sera immédiate pour tous les riverains. Chacun y verra une future présence de l'OTAN en Indo-Pacifique, précisément comme le voudraient l'Allemagne, les Pays-Bas, le Canada, le Japon, et surtout les États-Unis. Une fois encore, sans doute par absence de pragmatisme, naïveté ou utopie, la France offrira à l'Allemagne un supplément de rôle stratégique, un début de présence dans une zone où elle est absente militairement, et un renforcement de son engagement dans l'OTAN. Un démenti, même ferme, de cette interprétation, rappelant qu'il ne s'agit que d'un exercice bilatéral, ne suffira pas à convaincre.

Nous le voyons, la France est aussi en incohérence, une fois encore, avec ses intérêts européens. Au prétexte inavoué de jeu otanien, elle facilite le développement des ambitions de son concurrent allemand.

Quitter la structure militaire intégrée de l'OTAN, dans un contexte de crise, élèverait contre la France, la critique des autres alliés et entraînerait probablement des vexations et représailles. Si un gouvernement devait avoir l'intention de s'éloigner de cette organisation - ce qui est souhaitable - il devrait le faire avant la cristallisation de l'éventuelle crise taïwanaise, afin que ce départ n'apparaisse pas lié. Le moment le plus opportun serait, sans doute, une étroite période à la fin de la résolution de la crise ukrainienne. Il s'agit donc pour Paris de militer contre cette dérive qui vise à faire de l'OTAN une police armée internationale, se substituant à l'ONU et, bien entendu, au service des ambitions étatsuniennes. Notons que cette évolution pourrait s'avérer une excellente justification à un éloignement de la France. Elle pourrait alors retrouver son rôle de médiation et de temporisation, qui lui a permis d'être une grande nation écoutée dans le monde.

Si toutefois elle devait se voir impliquée dans le conflit montant, par manque de vision géopolitique ou par soutien délibéré aux ambitions de Washington, elle devrait alors activement protéger les terres de la *France archipélagique* en Indo-Pacifique. Les populations de ces territoires seraient dans ce cas, sans nul doute, travaillées très activement par les services chinois, quand bien même une invasion paraisse plus difficile à imaginer. Elle ne bénéficierait pas pour autant du soutien de ses voisins anglo-saxons, jaloux de sa présence en Indo-Pacifique, ni des alliés au sein de l'OTAN.

S'agissant du risque de conflagration, il semble, en réalité, qu'aucun des possibles adversaires ne souhaite franchir le seuil nucléaire dont les conséquences seraient, à l'évidence, dramatiques pour l'humanité entière. L'affrontement, en l'absence de théâtre d'opération terrestre, ne pourrait qu'être indirect, la mer étant dominée de manière écrasante par les États-Unis, la flotte chinoise, en principe, ne devrait être utilisée que pour la protection des approches maritimes du pays. Le niveau de l'action et sa forme indirecte, à l'instar du conflit ukrainien, pourrait donc procurer à la France une liberté d'appréciation au cas par cas, c'est à dire en fonction des opérations engagées.

Avec l'Ukraine nous avons découvert un type de conflit nouveau où les belligérants vrais, continuent à entretenir des relations diplomatiques et n'opèrent pas l'un contre l'autre. Ils s'affrontent par Ukrainiens interposés qui, eux, subissent la pression militaire de la Russie et bénéficient d'un soutien logistique des Nord-américains et de l'UE. Le prétexte étant une zone, la Crimée et le Donbass, revendiquée par les deux pays.

Il se pourrait que l'affrontement entre la Chine et les États-Unis, au prétexte d'une occupation chinoise de Taïwan, prenne une forme voisine. Gardons nous bien cependant de vouloir voir la reproduction d'un schéma, car la Chine n'est pas la Russie et l'Asie a ses codes qui ne sont pas les codes européens.

Il est vrai que la France, fort logiquement, a intérêt à poursuivre, en Indo-Pacifique, sa politique de défense du Droit de la mer bafoué par la Chine. Elle ne peut donc rester neutre ou indifférente aux ambitions de Pékin dans la mer de Chine du Sud. Elle ne pourrait pas, non plus, accepter le rattachement de Taïwan à la Chine continentale, sans accord de sa population, à la suite d'une consultation validée par l'ONU. Cette hypothèse s'avère cependant peu vraisemblable.

Nous savons que le facteur déclenchant de la crise, pourrait être une déclaration unilatérale taïwanaise d'indépendance, prononcée sous l'effet d'une puissante stratégie étatsunienne d'influence, menée sous prétexte de défendre la République de Chine contre la menace de la RPC. En réalité une telle déclaration ne correspondrait absolument pas aux intérêts de Taïwan, dont la situation juridique lui permet de poursuivre son développement et même ses relations avec la Chine continentale, sans hypothéquer son évolution démocratique, ni le souhait profond de sa population d'une réunification lorsque Pékin aura évolué. Le temps n'est rien dans la philosophie asiatique... Aussi n'y a-t-il aucune raison que la France se laisse entraîner passivement dans un conflit qui aurait été provoqué par l'hubris étatsunien. Elle y a d'autant moins d'intérêt que son alignement sur Washington, dans l'affaire ukrainienne a enroué sa voix. Elle s'est positionnée comme un partenaire docile de Washington, ce qui lui a valu de perdre toute véritable influence et un fort discrédit auprès des Africains francophones, alors que leur soutien, jusqu'à ce conflit, constituait un de ses atouts de puissance.

Si jamais devait se reproduire, après la tentative de déstabilisation de la Russie, une opération voisine en Asie, la France perdrait son restant de crédit en demeurant un allié parmi d'autres au sein de l'OTAN. Les Étatsuniens, s'appuyant sur des constats et sur des provocations de la Chine continentale, ne poursuivraient, dans un engagement militaire, que la confirmation de leur suprématie. Ils rechercheraient une victoire dans une bataille menée par Taïwanais interposés, voire Japonais et Australiens associés, visant avant tout à affaiblir considérablement et durablement la puissance chinoise, faute de pouvoir l'annihiler complètement. Il est certain, aussi, que les armes économique, financière et monétaire, seraient engagées, ce qui aboutirait, inévitablement, à un nouveau et puissant bouleversement de l'économie mondiale. De même l'arme médiatique le serait aussi dont nous avons pu voir l'impact sur les populations à l'occasion du conflit en Ukraine.

La France, bousculée par les ambitions anglo-saxonnes et soumise à leur outrecuidance culturelle économique et financière, devrait profiter de cette occasion pour retrouver son autorité dans une indépendance d'action.

Elle possède de nombreux atouts; encore faut-il qu'elle ose les utiliser.

Elle ne peut pas ignorer qu'elle dispose d'amitiés en Indo-Pacifique. Les pays de l'ancienne Indochine conservent pour elle une estime, que la tentative d'envahissement culturel étatsunienne n'a pas effacée. L'ambassadeur Pierre Guidoni, écrivait déjà en 1989 « La langue n'est pas neutre : elle est le vecteur d'une vision du monde. En matière économique, l'anglophonie suppose et entraîne l'adhésion aux principes qui sont ceux des États-Unis et des pays les plus proches de leur système (Royaume-Uni, Australie) : libéralisme, libre-échange, privatisation, hostilité à l'intervention de l'État dans la vie économique. Le français donne accès (formation, écoles, universités, livres, presse) à une conception différente : l'économie mixte. Le non francophonie ne permet de communiquer qu'avec une seule des grandes cultures occidentales, ce qui n'est pas sans conséquences en matière de comportements, de modes de vie, d'habitudes de consommation. Utiliser le français, c'est donner à la population d'autres horizons, lui permettre de choisir entre plusieurs modèles. L'usage du français, surtout dans une zone où la plupart des pays n'utilisent que l'anglais pour leurs relations internationales, n'est pas un handicap, c'est un atout supplémentaire. Ce sont au contraire les pays non francophones qui souffrent d'un handicap dans la compétition économique internationale. C'est une chance pour le Cambodge, le Laos et le Vietnam de pouvoir, s'ils le veulent, avoir cette carte dans leur jeu. ». Alors que le monde se diversifie et qu'une hostilité latente à l'égard des États-Unis se développe, il n'est pas neutre de voir les pays de l'ancienne Indochine, renouer fortement avec la langue française. S'agissant plus particulièrement du Vietnam, le rapprochement avec le monde francophone est délibéré. Il manifeste le refus de toute hégémonie, notamment étatsunienne, ce qui peut évidemment se comprendre. Le Vietnam conforte, dans cette région du monde, la place du français comme langue internationale. Il convient à cet égard de souligner que la langue choisie par le Vietnam à l'ONU est le français. Il impose aussi le maintien d'un certain niveau de pratique du français parmi les cadres et les dirigeants des milieux économique, diplomatique ou politique parmi lesquels se recruteront les acteurs de la coopération avec les pays francophones. Il ne faut surtout pas mésestimer les opportunités qu'ouvre à la francophonie et plus spécialement au resserrement des liens avec la France, la " volonté de diversification " des relations extérieures du Vietnam. Il ne faut pas omettre le rôle important des Lycées français à l'étranger qui reçoivent l'élite locale. Ils dispensent les programmes de l'Éducation nationale, mais avec une rigueur et une compétence des enseignants qui leur permet de préparer les jeunes aux plus hautes responsabilités. Leur prestige est considérable. La France peut ainsi bénéficier de la méfiance de quelques pays à l'égard des tentatives d'impositions culturelles et, en conséquence politiques, de la part des Anglo-Saxons. Elle peut s'appuyer sur des dirigeants attachés à la civilisation française et à un besoin de se libérer du tout étatsunien. « En 1998, après une visite officielle en Chine du Chef d'état-major des Armées, l'ambassadeur Henry Cuny et moi-même, discussions de l'influence du français en Asie, à bord d'un bateau qui nous promenait dans la rade de Hongkong. Après avoir constaté l'appétit de diversification culturelle, nous en sommes venus à dire ce qui pourrait être un slogan: « le français: l'autre langue! »<sup>33</sup>.

La France entretient aussi d'excellentes relations avec l'Inde. Depuis 1998, la France et l'Inde, ont scellé un partenariat stratégique. La relation franco-indienne s'articule particulièrement autour de l'industrie de la défense. L'Inde est en effet lancée dans un grand effort de modernisation de son armée. Les deux nations collaborent, également, dans le domaine de l'espace, depuis les années 1960.

---

<sup>33</sup> Général (2s) Henri Roure

Cette relation s'est intensifiée au cours des 15 dernières années. Elle a notamment abouti au lancement conjoint, de deux satellites d'observation climatique. Les deux pays se sont aussi rapprochés dans le domaine scientifique et technique. Le CEFIPRA (Centre Franco Indien pour la Promotion de la Recherche Avancée), créé en 1987, réunit à New Delhi chercheurs et scientifiques des deux pays. La France et l'Inde ont d'ailleurs développé des laboratoires de recherches communs dans les neurosciences et la chimie. L'armée de l'air indienne possède une cinquantaine d'avions *Mirage-2000* modernisés. Trente-trois, des trente-six avions *Rafale* achetés par l'Inde à la France, avaient déjà été livrés fin 2021. Trois sous-marins *Scorpène*, construits à Mumbai avec *Naval Group*, sont opérationnels, trois autres le seront bientôt. Si l'Hindi et l'Anglais sont les deux langues officielles du pays, le Français est la première langue étrangère apprise. L'Inde entretient des relations complexes avec la Chine. Elle s'appuie sur un partenariat avec la Russie. L'appartenance à l'OCS l'inclut dans des perspectives géopolitiques communes, sans toutefois hypothéquer une vision souveraine. Vis-à-vis des États-Unis, malgré des accords militaires et économiques, un déficit de confiance reste à surmonter, à cause d'une incompréhension étatsunienne sur la politique internationale indienne.

L'Inde met en évidence la position stratégique centrale qu'elle occupe entre l'Europe et l'Asie, et compte bien jouer un rôle clé, dans la stratégie Indo-Pacifique, par le contrôle qu'elle exerce sur l'océan Indien. Elle a abandonné la stratégie de « non-alignement » de Nehru, pour celle promue par le premier ministre actuel Narendra Modi, de « multi-alignement », qui cherche à positionner l'Inde comme une « puissance dominante ». Il s'appuie sur l'idée d'une mission spéciale de l'Inde dans le monde, en tant que dépositaire d'une sagesse ancienne, qui transformera, un jour, les modes de vie de l'humanité... Cette attitude n'est pas sans rappeler l'idée de *destinée manifeste* des États-Unis... L'Inde a donc elle aussi une ambition mondiale, bien qu'encore discrète, et sa politique extérieure s'avère proche de ce qu'était la politique traditionnelle de la France.

En effet, elle pratique une politique étrangère « tous azimuts », à sa mesure, qui doit nécessairement s'appuyer sur un développement économique durable et une situation politique intérieure stable. Pour ce pays, l'ONU offre une plate-forme très utile, non seulement pour la diplomatie inter-étatique, mais aussi pour les appels à l'opinion publique mondiale. En cela l'Inde, candidate à un siège permanent, soutenue dans cette démarche par la France pourrait être, pour elle, un puissant allié dans la défense du rôle de l'ONU pour la résolution des crises. Ajoutons qu'une forte partie de la population de la Réunion est d'origine indienne, et a conservé des attaches avec l'Inde.

D'autres pays regardent la France comme une voie intermédiaire, si tant est que Paris veuille bien revenir à une politique de puissance autonome. Fidji en est un exemple.

À cet égard il faut se souvenir que l'armée fidjienne conserve des rapports particuliers avec l'armée française. Au sud Liban, le contingent fidjien qui comptait alors 540 soldats, sur une petite armée de 3200 hommes, a perdu 37 tués, depuis le déploiement de la Finul en 1978. Ces soldats fidjiens sont intervenus, notamment, lors d'un incident où des éléments français avaient été pris à partie. Leur action accomplie avec détermination avait été récompensée par la remise de décorations françaises (Médailles Militaires).

*Plus tard, j'ai eu l'occasion au Timor Oriental, toujours dans le cadre de l'ONU, de retrouver des soldats Fidjiens. Ils évoquaient encore ces faits. J'ai été surpris par leur attachement à la France. En discutant avec eux, en Français, avec leurs officiers, j'ai pu constater, malgré leur tradition militaire anglo-saxonne, l'estime qu'ils montraient pour notre armée ainsi que la bienveillance et l'attention qu'ils portaient à notre pays.<sup>34</sup>*

Pour mémoire:

---

<sup>34</sup> Colonel (er) Jacques Février; membre du CRI

La France, aujourd'hui, assume soit seule, soit en collaboration avec d'autres États partenaires, ses responsabilités opérationnelles en Indo-Pacifique, comme elle le fait dans la lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden, dans le golfe de Guinée, ou dans celle de la pêche illégale en Pacifique sud, mais surtout en Afrique sahélienne. Elle est déjà impliquée, sur ce théâtre, en termes de concertations et d'échanges aux côtés de l'OTAN, dans le cadre des IPCP. Il lui appartient toutefois de veiller à conserver sa pleine autonomie de décision quant à ses choix d'engagements sur zone, pour ne pas se laisser déborder, et être entraînée dans des activités opérationnelles qui ne correspondraient ni à ses intérêts, ni à la préservation de la paix mondiale. En substance, il lui faut prendre, avec intelligence, ses distances avec l'OTAN, modifier ses relations avec l'UE, et renforcer au plus tôt ses instruments de présence dans son outre-mer, aussi bien militaires, qu'économiques et politiques.

Il est cependant un domaine où elle peut agir sans hésitation. Il s'agit de l'ONU que les États-Unis ont tendance à vouloir contourner. Certes les cinq membres permanents pourraient se voir impliqués dans la question taïwanaise, mais cette organisation rassemble 193 États membres. De plus, il n'est pas certain que l'ensemble du Conseil de sécurité adhère majoritairement aux thèses des États-Unis. Le combat de la France pourrait donc viser à redonner à l'ONU sa place unique, centrale et surplombante, et restaurer son autorité de référence ultime, au dessus de toutes les autres organisations.

*C'est le combat que devrait mener la France si elle était logique avec elle-même, combat qui devrait la conduire à refuser toute tentative anglo-saxonne ou approche visant à supplanter de facto et à terme l'ONU par l'OTAN.<sup>35</sup>*

Ce combat en faveur du retour à un vrai multilatéralisme, face à l'unilatéralisme étatsunien, adossé à l'OTAN et à l'UE, est un élément fondamental du retour vers un monde moins troublé. Il est celui d'une approche démocratique dans les relations entre les nations.

C'est tout le défi à relever pour ne pas continuer à se laisser entraîner vers les graves et inévitables conséquences d'une politique, fausement présentée comme vertueuse, "au nom des grands principes, de démocratie, ou des droits de l'homme," , mais qui, en fait, n'est autre que l'habituelle politique du pire, dénommée par Washington "le chaos constructif" .

## **En conclusion**

Le basculement de l'intérêt stratégique sur l'Indo-Pacifique, va nécessairement impliquer le destin de la France, bien davantage que dans le conflit ukrainien où elle ne fait que suivre une dangereuse volonté euro-étatsunienne. Une cristallisation des oppositions, entre les deux volontés hégémoniques chinoise et étatsunienne, sur le prétexte taïwanais, devrait permettre à la France, impliquée cette fois territorialement, économiquement et, in fine, stratégiquement, de renouer avec une géopolitique souveraine. À la condition d'être mesurée et de rechercher l'appui de pays, partageant avec elle le souhait de ne pas sombrer dans la dépendance de l'un ou de l'autre des adversaires, la France pourrait tirer bénéfice de la crise qui s'annonce. Elle devrait évidemment prendre ses distances avec l'OTAN, tout en restant dans l'Alliance Atlantique. Elle devrait faire de même avec une UE, rendant la politique étrangère des nations-membres inaudible, sans pour autant rejeter les nécessaires rapports entre les États. Précisément dans cette même optique, elle pourrait, avec des partenaires désireux de bâtir un monde plus équilibré, poursuivre une volonté de donner, à nouveau, tout son

---

<sup>35</sup> Général (2S) Grégoire Diamantidis, membre du CRI

sens à l'Organisation des Nations Unies. Elle devrait ainsi établir des relations beaucoup plus confiantes et équilibrées avec la Chine. Elle pourrait, en outre, confier à un organisme puissant et autonome, la mission de développer *l'Archipel France* en Indo-Pacifique et de l'ancrer solidement à la Nation. Elle ferait preuve, ainsi, d'innovation et surtout romprait avec des scléroses institutionnelles qui freinent son action.

Ajoutons qu'une telle politique, susceptible de rendre à la France l'aura qui était la sienne, il y a peu, aiderait certainement à réduire les tensions internes qu'elle connaît. La fierté nationale est le meilleur ferment d'unité. Elle est la confirmation de la puissance et repose sur la confiance en soi.